Nations Unies A/59/PV.87

Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

87e séance plénière
Jeudi 7 avril 2005, à 10 heures
New York

Président : M. Ping . . . . . (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 45 et 55 de l'ordre du jour (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/59/2005)

M. Menon (Singapour) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation de Singapour vous remercie à nouveau d'avoir pris l'initiative de cette démarche en préparation du sommet de 2005, y compris cette série de débats consacrés à l'examen du rapport du Secrétaire général, d'abord dans sa totalité puis par groupe de questions.

Ma délégation tient aussi à féliciter le Sous-Secrétaire général, M. Robert Orr, ainsi que son équipe, pour leur excellent travail de préparation de l'important rapport dont nous sommes saisis. La tâche à laquelle ils se sont attelés était considérable, car beaucoup de terrain a déjà été couvert par les deux rapports majeurs auxquels les États Membres ont consacré beaucoup de temps, à savoir le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et le rapport du Projet Objectifs du Millénaire. La tâche était d'autant plus ardue qu'il fallait, après avoir entendu les avis des États Membres sur ce qui leur avait plu ou déplu dans les deux précédents rapports, relever un défi de taille en préparant un ensemble de recommandations judicieuses que le Secrétaire général puisse présenter à l'Assemblée générale. Ils ont réussi à produire un rapport assez concis et lisible, groupant une soixantaine de recommandations en tout, c'est-à-dire à peu près la moitié du nombre total contenu dans les deux précédents rapports. Maintenant qu'ils l'ont fait, la balle est dans notre camp.

La délégation de Singapour se félicite de l'approche novatrice adoptée par le Secrétaire général dans son rapport, auquel il a donné la forme d'un appel aux États Membres pour qu'ils instaurent une « liberté plus grande » pour tous, qui autorise à vivre à l'abri du besoin, à l'abri de la peur et dans la dignité. À ces trois points nous pourrions ajouter une quatrième forme de liberté pour l'Organisation des Nations Unies, celle qui libère de l'inertie et des intérêts politiques étroits qui nous empêchent de vraiment revitaliser et réformer la façon dont nous organisons nos travaux au sein de cette Organisation.

Ma délégation espère que nous allons tous saisir cet appel à plus de liberté, comme la génération qui nous a précédés l'a fait lorsque le processus de décolonisation mené par l'ONU a abouti à la marche vers la liberté de tant de nations qui sont devenues de nouveaux États et sont désormais représentées ici parmi nous. Le Conseil de Tutelle, qui est désormais

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

devenu obsolète, est aujourd'hui pour nous un symbole significatif de cette réussite majeure.

Par souci de temps et d'efficacité, la délégation de Singapour ne va pas répéter toutes les positions qu'elle a prises précédemment – et qui restent d'actualité – sur des questions capitales telles que le terrorisme, les menaces posées par la prolifération des armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques, l'emploi de la force, l'expansion et la réforme du Conseil de sécurité et l'idée très importante et souhaitable d'une Commission du maintien de la paix. Nous allons plutôt concentrer notre examen préliminaire sur certains éléments nouveaux que contient ce rapport.

Tout d'abord, il est utile de rappeler que la liberté ne peut exister en l'absence de la paix. L'ONU a été créée pour libérer ou « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Même si nous avons en grande partie réussi à diminuer et faire disparaître les conflits interétatiques, trop de personnes aujourd'hui connaissent encore la guerre et souffrent de ses conséquences. Les conflits intra-étatiques sont une raison clef du manque de sécurité et des insuffisances d'investissement et de développement. Une situation de conflit prolongée crée la pauvreté, le besoin, l'incertitude et la peur, et perpétue une sensation d'impuissance et d'absence de dignité. Nous devons nous montrer plus créatifs pour briser le cercle vicieux des conflits. Ma délégation est fermement convaincue que le Secrétaire général pourrait faire davantage usage de ses bons offices dans les domaines de la médiation et de la prévention des conflits. À cette fin, nous devrions tous décider d'allouer des ressources supplémentaires de façon institutionnalisée, par le biais des quotes-parts.

Pour ce qui est de vivre à l'abri du besoin, Singapour apprécie l'attention qui a été portée aux besoins particuliers de l'Afrique et, plus généralement, à la nécessité de démanteler de toute urgence les entraves à l'accès aux marchés et d'éliminer progressivement les subventions nationales qui faussent le jeu de la concurrence commerciale et nuisent aux pays en développement. Nous appuyons vigoureusement la recommandation selon laquelle les États Membres devraient accorder à toutes les exportations des pays les moins avancés l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quotas. Nous approuvons également l'idée qu'il faut donner aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement l'appui nécessaire pour leur permettre de sortir du piège de la pauvreté et surmonter les problèmes particuliers que le rapport sur le Projet Objectifs du Millénaire a identifiés, ainsi que pour parvenir au développement durable. En ce sens, j'aimerais rappeler les propos du Représentant spécial de Samoa quant à l'importance de la Stratégie de Maurice en tant que plan d'ensemble pour aider les petits États insulaires en développement à atteindre leurs Objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour ce qui est de vivre à l'abri de la peur, la stratégie globale contre le terrorisme, reposant sur cinq idées maîtresses, qu'expose le Secrétaire général semble assez complète et avisée : dissuader les populations de recourir au terrorisme ou de le soutenir, empêcher les terroristes de se procurer des fonds et des équipements; dissuader les États de financer le terrorisme; aider les États à se doter de moyens de lutte contre le terrorisme; et défendre les droits de l'homme. Singapour juge encourageant que si peu de temps après la publication du rapport du Secrétaire général, les travaux du Comité spécial chargé de l'élaboration d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire aient pu aboutir, après sept ans de négociations.

Pour ce qui est de vivre dans la dignité, Singapour souscrit pleinement à l'importance de la primauté du droit en tant que cadre nécessaire pour créer un environnement adéquat dans le nouveau millénaire, au sein duquel nous pouvons faire progresser le développement humain. Quand le droit ne prime pas, c'est la volonté d'un homme, la loi de la foule ou la loi de la jungle qui l'emporte. Ma délégation se souvient de la déclaration historique du Secrétaire général sur la primauté du droit à la troisième séance de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, au cours de laquelle il a fait remarquer à juste titre qu'un grand nombre de problèmes auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui résultent de l'absence de primauté du droit.

Mais les lois et les normes ne sont pas immuables. Elles sont appelées à évoluer dans la durée. Dans une communauté mondiale hautement évoluée, et particulièrement dans ce nouveau millénaire, il est grand temps que les tueries de masse et les crimes contre l'humanité deviennent une survivance du passé. Et pourtant ces phénomènes continuent de se produire, et continuent de bénéficier de la protection offerte par

une notion dépassée de la souveraineté absolue. Je suis certain qu'aucun d'entre nous ne serait prêt à défendre de tels crimes.

La question est par conséquent de savoir ce que nous, Membres de l'Assemblée générale, sommes prêts à faire à ce propos. La réalité est qu'il ne suffit pas de souhaiter la disparition de ces crimes. Ma délégation considère qu'il s'agit là d'un défi particulier pour les États Membres. Nous avons besoin d'un débat franc et libre afin de définir des règles claires, assorties de critères explicites et acceptées par tous sur la façon de prévenir et de traiter ce type de crime, critères qui, de surcroît, empêcheraient quiconque de les utiliser à mauvais escient.

Le Secrétaire général a également abordé la question de la démocratie, affirmant que le droit des peuples de choisir la manière dont ils sont dirigés et par qui doit être intangible pour tous. De plus, il a déclaré que sa réalisation universelle devait être un objectif central pour une organisation qui se voue à la cause d'une liberté plus grande. Bien que Singapour soit une démocratie et que la démocratie soit un moyen juste et de plus en plus répandu de mettre en place des gouvernements légitimes, nous pensons que la démocratie ne devrait pas être une fin en soi. Il est plus important d'avoir des dirigeants avisés et des politiques rationnelles afin de garantir des résultats qui satisfassent les aspirations du peuple.

La démocratie prévoit que les gouvernements rendent des comptes à leur peuple, ce qui favorise, sans pour autant garantir, une bonne gestion des affaires publiques. Un bon gouvernement doit être dirigé par des personnes compétentes et soucieuses de servir l'intérêt du peuple. Tout pays a la lourde tâche d'évoluer vers un système qui incite continuellement les personnes compétentes à rester à la hauteur de leur tâche. Un bon dirigeant est quelqu'un qui garde courageusement la tête haute et fait ce qui est juste, ce qui revient généralement à ne pas choisir la voie de la facilité, notamment pour se faire réélire. Les bons dirigeants savent l'importance de proposer un projet mobilisateur au peuple. De plus, ils croient qu'il leur faut se placer dans la perspective du long terme, investissant dans les personnes et l'infrastructure pour créer un environnement propice à la réalisation du potentiel et des aspirations de tous. Tels sont les éléments ou ingrédients requis par le développement durable, que le professeur Jeffrey Sachs et son équipe ont identifiés dans leur travail approfondi sur le Projet Objectifs du Millénaire.

Pour se protéger des pratiques peu scrupuleuses et empêcher les politiciens et les gouvernements de considérer leur mandat comme un blanc-seing pour faire tout ce qu'il leur plaît sur le court terme, chaque État doit être doté d'institutions robustes chargées d'assurer la primauté du droit, elles-mêmes devant être pourvues de leur propre système de contrôles et contrepoids. C'est là que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation, peut intervenir quand cela est nécessaire. En aidant à bâtir des institutions solides et en favorisant la bonne gouvernance, l'ONU peut contribuer à faire avancer la cause d'une liberté plus grande.

Cela m'amène à mon dernier point. L'ONU, en tant qu'institution, a elle-même besoin d'être réformée et consolidée. Nous nous réjouissons de l'ampleur des réformes internes que le Secrétaire général compte mettre en œuvre. Certaines sont depuis longtemps nécessaires, mais mieux vaut tard que jamais. L'un de leurs buts louables est d'accroître la responsabilisation des fonctionnaires de haut rang. En somme, cela revient à mettre en pratique ce que le Secrétaire général prêche par ailleurs : instaurer la primauté du droit au sein du Secrétariat, au moyen de règles et de procédures décisionnelles transparentes. Il devrait en résulter pour les fonctionnaires internationaux un meilleur environnement de travail qui garantisse leurs droits et responsabilités tout en éliminant la moindre possibilité de décisions arbitraires motivées par la politique interne ou la pression populaire. Toute personne devrait, indépendamment de son rang, être tenue responsable de ses actes ou de son inaction. J'ajouterais qu'il est également important que les mérites de chacun soient reconnus, là où mérite il y a. Tout cela contribuera à renforcer le professionnalisme au sein du Secrétariat.

Dans les débats sur les groupes de questions, Singapour exposera plus en détail ses vues, en particulier sur la revitalisation de l'Assemblée générale, le Secrétariat et la proposition de créer un conseil des droits de l'homme.

M. Duclos (France) : Ma délégation présente ses condoléances à l'Observateur permanent du Saint-Siège pour le décès de S. S. le pape Jean-Paul II.

Elle présente aussi ses condoléances à la délégation de Monaco pour le décès de S. A. S le Prince Rainier III.

Le Représentant permanent du Luxembourg a présenté les positions de l'Union européenne. La France partage et soutient totalement ces positions. Je me bornerai donc à faire un certain nombre d'observations complémentaires. Avant de commencer, je voudrais d'abord insister sur la responsabilité qui, à notre sens, nous revient à tous dans la période décisive qui s'ouvre aujourd'hui.

Nous connaissons tous les enjeux cruciaux du sommet de septembre. Il s'agit de la réalisation des Objectifs du Millénaire et, en particulier, de la nécessaire relance des efforts en faveur du développement. Il s'agit en second lieu de la modernisation des institutions multilatérales. À cet égard nous devons nous poser une première question : quel serait le coût de l'échec? À notre sens, nous devons être sans illusion; nous ne devons pas nous tromper sur ce que seraient les conséquences sérieuses d'un échec en septembre : la dynamique en faveur des Objectifs du Millénaire serait très affaiblie; la crédibilité de notre Organisation serait endommagée; l'Afrique, dont les besoins spéciaux doivent être reconnus lors du sommet, souffrirait aussi d'un échec.

Mais nous croyons au succès. Nous croyons au succès car nous pensons que les conditions du succès sont réunies. Je mentionnerai deux conditions. La première est, je crois, que nous disposons du bon processus pour parvenir à un résultat heureux. Je voudrais saluer à cette occasion la manière dont vous-même, Monsieur le Président, vous conduisez nos travaux. Vous avez su parfaitement combiner l'ouverture et la transparence nécessaires avec l'autorité qui nous permet d'avancer de manière cohérente. La France approuve pleinement la feuille de route que vous avez établie pour les prochains mois. Elle constitue la seule méthode à même de nous mener, sous votre direction, et avec l'aide des facilitateurs aux meilleurs résultats possibles en septembre. Il va de soi que notre confiance vous est acquise.

La première condition est donc le bon processus qui est maintenant en place. La seconde condition du succès est de nous appuyer sur les propositions du Secrétaire général, qui offrent, à notre sens, la meilleure base possible pour obtenir un résultat positif. Nous pouvons améliorer, préciser et concrétiser les propositions du Secrétaire général. C'est sur cette base que nous devons à notre sens travailler.

J'en viens à quelques remarques précisément sur les propositions du Secrétaire général. Je dirai tout d'abord que ces propositions sont pertinentes, cohérentes et claires. Elles sont pertinentes parce que le Groupe des personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement a travaillé pendant un an sur la sécurité collective. Le Projet Objectifs du Millénaire a rassemblé des centaines de chercheurs sur le développement. Et surtout, nous en avons débattu longuement au sein de l'Assemblée sous votre autorité, Monsieur le Président, au début de l'année.

Le rapport du Secrétaire général (A/59/2005) a tenu compte des contributions du Groupe, des contributions du Projet Objectifs du Millénaire et des contributions apportées par les délégations lors des nombreuses consultations du début de cette année. Le rapport du Secrétaire général a su retenir les quelques questions essentielles qui appellent une décision des chefs d'État et de gouvernement.

Les propositions du Secrétaire général sont également équilibrées. Et là aussi, les messages que nous avons les uns et les autres adressés ont été correctement entendus. Je pense d'abord au développement, qui est désormais à la place qui lui revient, c'est-à-dire la première, tout en maintenant l'ambition du rapport Sachs. Un certain nombre de questions qui sont importantes mais qui avaient été insuffisamment traitées par les deux grands rapports externes sont maintenant prises en compte. Il s'agit par exemple, des droits de l'homme, de l'environnement, de l'action humanitaire et aussi de certains organes centraux de l'Organisation, en particulier le Conseil économique et social. Il nous semble que le rapport du Secrétaire général a trouvé le bon équilibre entre toutes ces préoccupations également légitimes.

Enfin, je voudrais rapidement saluer la clarté des propositions du Secrétaire général. Nous cédons trop souvent à la tentation des formules molles, qui ne sont jamais mises en œuvre. Il convient donc saluer le choix du Secrétaire général qui a été de proposer des mesures concrètes, à la fois ambitieuses et réalisables.

Naturellement, comme je l'ai dit au début, nous avons besoin de précisions, d'ajustements ou de compléments. Certaines des propositions appellent d'ailleurs par elles-mêmes des développements et la France fera, pour sa part, avec l'Union européenne, des

suggestions. Mais encore une fois, tout au long de nos discussions, ne perdons pas de vue l'essentiel.

Qu'il me soit permis de revenir sur quelques thèmes plus précis à titre d'illustration du propos général que je viens de tenir. Premièrement, le financement du développement est, à notre sens, une dimension essentielle de l'équilibre d'ensemble. Les engagements que nous prendrons détermineront très largement la réalisation ou non des objectifs du Millénaire. Il faut donc tout faire pour suivre la voie tracée par le Secrétaire général : un calendrier précis d'augmentation de l'aide publique au développement vers les 0,7 %, une amélioration radicale de la qualité de l'aide, l'assurance d'une dette viable, des ressources innovantes indispensables à la couverture des besoins. Sur ce dernier point, la France, avec d'autres, travaillera à préciser les propositions du Secrétaire général. Nous soutenons pleinement ces propositions. Au-delà des décisions de principe, nous devons en particulier préparer le lancement d'un certain nombre de projets pilotes, tel que le prélèvement sur les transports aériens au bénéfice de la lutte contre le sida.

Deuxième exemple : la lutte contre le terrorisme, qui appelle des réponses sans ambiguïté. II faut pouvoir le nommer et le combattre ensemble. La stratégie présentée par le Secrétaire général à Madrid fournit les éléments d'une action commune. Nous devons être prêts à nous les approprier. L'adoption il y a quelques jours de la convention contre le terrorisme nucléaire montre que cela est possible. Elle montre que la volonté de surmonter nos différences existe. Nous devons continuer à aller de l'avant.

Troisième exemple : la consolidation de la paix. Nos discussions ont bien montré qu'il nous manque en ce domaine un lieu pour mobiliser et coordonner l'action de tous les acteurs impliqués. La mise en œuvre d'une commission de consolidation de la paix fait désormais partie, nous semble-t-il, des résultats attendus au sommet. Le mandat et les fonctions proposés par le Secrétaire général nous paraissent judicieux. Ils sont en ligne avec l'orientation générale de nos premiers débats sur ce sujet. J'espère que nous approchons sur ce point d'une solution.

Quatrièmement, la promotion de la dignité de l'homme constitue une part essentielle de la mission des Nations Unies. Cette dimension prend une importance grandissante dans le monde actuel. Pour notre part, nous croyons à la « responsabilité de protéger ». Nous croyons à l'état de droit. Nous croyons aux droits de l'homme. La Commission des droits de l'homme a joué un rôle fondamental dans la mise en place du corpus de normes, de politiques et d'instruments élaborés en commun depuis des dizaines d'années. Nous devons cependant reconnaître qu'elle rencontre désormais des difficultés. Pour renforcer la légitimité et l'efficacité de l'organe en charge des droits de l'homme à l'ONU, la France souscrit à l'idée d'un rehaussement de son statut, qui serait complémentaire d'un renforcement du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Bien entendu là aussi, les modalités doivent être examinées avec soin. Nous devons avoir à l'esprit que les droits de l'homme sont universels et qu'à ce titre tous les États, ainsi que la société civile, doivent être impliqués d'une manière ou d'une autre dans les débats de l'ONU sur les droits de l'homme. C'est l'un des sujets sur lesquels, Monsieur le Président, une réflexion particulière devrait sous votre autorité s'engager très vite.

Cinquièmement, les propositions concernant les agences sont d'une grande importance. Elles conditionnent, dans une certaine mesure, la capacité de notre Organisation à répondre aux enjeux du développement, de l'action humanitaire et de l'environnement. Pour certaines d'entre elles, il apparaît chaque jour plus clairement qu'une réforme ambitieuse, à même d'assurer la cohérence de leurs activités, est devenue nécessaire. Le Sommet de septembre nous fournit l'occasion unique d'une impulsion dans ce sens. Et je pense en particulier à l'environnement.

Pour terminer, un mot sur les organes principaux de notre Organisation. Je voudrais dire que les propositions faites par le Secrétaire général sur la revitalisation de l'Assemblée générale et sur le Conseil économique et social nous paraissent bienvenues, et nous sommes prêts à travailler sur ces propositions. Nous en soutenons l'orientation générale, même si elles méritent naturellement un certain nombre de précisions.

S'agissant du Conseil de sécurité, la position de la France est bien connue; elle n'est pas modifiée.

Monsieur le Président, comme vous nous l'avez indiqué, nous entrons dans la deuxième phase des travaux menant au sommet. C'est une phase décisive. Le Secrétaire général nous a fourni la base cohérente

que nous lui avions demandée, indispensable à la préparation des décisions que nous soumettrons aux chefs d'État et de gouvernement. Nous devons être maintenant mobilisés pour le succès.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour commencer, je voudrais me joindre, au nom de ma délégation, aux paroles de condoléances des orateurs précédents suite à la disparition du chef de l'Église catholique et du chef du Gouvernement monégasque.

La délégation russe se félicite de ce débat sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », organisé sous le format collectif et transparent d'une séance de l'Assemblée générale.

Le contenu du rapport est en harmonie avec la position fondamentale de la Russie sur le renforcement du système international de sécurité collective, autour des acteurs clefs que sont l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, sur l'amélioration des structures de cette Organisation mondiale; et sur l'accroissement de l'efficacité de ses travaux dans tous les domaines.

Nous sommes tout à fait d'accord avec les conclusions du Secrétaire général concernant l'interdépendance des différentes mesures à prendre pour faire face aux menaces et aux défis fondamentaux du monde d'aujourd'hui. Le rôle de l'ONU dans la gestion de ces questions est d'ailleurs tout à fait central.

Toutefois, l'Organisation doit avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour être plus efficiente et efficace. C'est le principal objectif de la réforme des Nations Unies, qui doit permettre une plus grande cohésion de la communauté internationale autour des principes du multilatéralisme. C'est la raison pour laquelle les décisions prises sur les questions fondamentales doivent reposer sur l'accord le plus large possible entre les États Membres et sur le socle du droit international et la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général a exprimé à juste titre la conception commune quant au caractère prioritaire du développement économique et social, en définissant les grandes orientations permettant de mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes d'accord avec la logique du rapport, qui s'appuie sur la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey. Il s'agit d'un appel à la responsabilité des pays développés et en développement pour qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris en matière de développement, ce qui, à notre avis, est une base constructive pour la prise de décisions au sommet de septembre.

En ce qui concerne la réforme du Conseil économique et social, nous sommes favorables à l'accent mis sur : une mise en œuvre plus efficace des décisions prises aux conférences mondiales sur les questions économiques et sociales; le resserrement des liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles du système des Nations Unies; et le renforcement de la capacité du Conseil de traiter les problèmes socioéconomiques liés à la consolidation de la paix après les conflits et au développement. Toutefois, nous ne sommes pas convaincus qu'il soit nécessaire de procéder à un examen de fond du fonctionnement du Conseil. Nous pensons que toutes les initiatives de réforme proposées par le Secrétaire général sont tout à fait réalisables dans le cadre du format actuel de cet organe.

L'un des éléments les plus importants du « nouveau consensus » évoqué dans le rapport devrait être un accord sur la question du recours à la force. La Russie estime que la Charte des Nations Unies reste une base juridique fiable et solide pour le règlement des problèmes liés au recours à la force et qu'elle n'a pas besoin d'une révision ou d'une nouvelle interprétation. Nous souscrivons pleinement aux recommandations du Secrétaire général sur l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité énonçant les principes du recours à la force, mais l'élaboration de ces principes ne doit pas compromettre la capacité du Conseil de prendre des décisions pertinentes dans des cas concrets.

Le Secrétaire général et le Groupe de personnalités de haut niveau qualifient la notion de « responsabilité de protéger » de « nouvelle norme » À strictement parler, la définition d'une norme internationale présuppose un large consensus en faveur de celle-ci au niveau de la communauté internationale. Or ce n'est pas le cas en l'occurrence. Cependant, il est clair que les violations massives des droits de l'homme et le génocide pourraient être des motifs d'intervention de la communauté internationale. Des mesures de ce type ne peuvent être prises qu'après autorisation du

Conseil de sécurité, une fois la crise interne ou régionale en question caractérisée par le Conseil de menace à la paix et à la sécurité internationales en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, auxquels cas, les décisions du Conseil de sécurité doivent reposer sur des informations fiables. Il convient de prendre en compte les positions des organisations régionales concernées et le recours à la force ne doit se faire qu'en dernière extrémité.

Dans l'ensemble, nous saluons la stratégie complète proposée par le Secrétaire général dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, notamment les aspects qui concernent ses manifestations les plus récentes et les plus dangereuses, à commencer par le risque que des armes de destruction massive ne tombent aux mains de terroristes.

Nous saluons la volonté du Secrétaire général et du Groupe de personnalités de haut niveau de contribuer à l'élaboration d'une définition universelle du terrorisme. Toutefois, les éléments proposés pour cette définition sont de nature plus politique que juridique. Il importe d'éviter des formulations qui pourraient être interprétées comme mettant les actes criminels de terroristes sur le même plan que les efforts antiterroristes des États.

Nous sommes d'accord avec l'appel du Secrétaire à l'universalisation et au perfectionnement des conventions et mécanismes antiterroristes. Un pas important en la matière a été franchi avec l'adoption, le 1er avril dernier, par le Comité spécial du terrorisme international du projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, suite à une initiative russe datant d'il y a sept ans. Nous espérons que le texte de cette convention sera adopté sous peu par l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la partie du rapport traitant du désarmement, je voudrais insister sur la nécessité, mise justement en exergue, de prendre de nouvelles mesures efficaces pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, en tenant compte de la dimension antiterroriste de ce problème. La recommandation visant à adopter une résolution du Conseil de sécurité destinée à empêcher les terroristes d'acquérir ou d'utiliser des systèmes portables de défense aérienne mérite réflexion. Pour l'heure, il serait prématuré de parler de demander l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur le marquage, le traçage et le courtage d'armes légères. Il n'existe pour l'instant pas d'accord sur cette question et le travail des groupes d'experts est en cours.

Nous partageons l'opinion que la protection des droits de l'homme doit être l'un des maillons de la stratégie de lutte contre le terrorisme de l'ONU. Nous devons également garder en mémoire la menace que représente le terrorisme pour les droits de l'homme aux niveaux national et international, ainsi que le problème de la protection des victimes du terrorisme.

Nous convenons avec le Secrétaire général que le travail de la Commission des droits de l'homme est souvent entravé par une politisation excessive, des tendances à la confrontation et l'utilisation de deux poids deux mesures. L'heure du changement a sonné. Mais quels changements faut-il opérer? Et comment faire pour préserver les aspects positifs du travail de la Commission des droits de l'homme? Il est clair que l'idée d'universaliser la composition de la Commission, proposée par le Groupe de personnalités de haut niveau, est une idée dont il faudra tenir compte en raison du large soutien dont elle bénéficie au sein de la communauté internationale.

Nous partageons la préoccupation portant sur l'attribution de ressources insuffisantes au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, compte tenu, en particulier, que l'on se propose d'en élargir les domaines de responsabilité.

L'une des composantes clefs de la réforme de l'Organisation des Nations Unies est la réforme du Conseil de sécurité, destinée à accroître la représentativité de cet organe essentiel dans le domaine de la sécurité. La position de la Russie sur les aspects spécifiques de la question de l'élargissement du Conseil est bien connue; nous en avons fait part de manière répétée, y compris au cours des débats sur le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565). Il est indispensable de poursuivre les efforts en vue d'arriver à l'accord le plus large possible sur la question, afin d'éviter un schisme au sein de l'Organisation des Nations Unies, qui serait lourd de conséquences pour l'avenir de cette organisation mondiale.

En ce qui concerne l'amendement de la Charte, il est nécessaire d'adopter une démarche prudente. Nous pensons toujours, qu'à ce stade, il serait prématuré d'entamer un débat sur l'élimination des articles

relatifs au Comité d'état-major. Nous pensons que les recommandations du Secrétaire général stimuleront les efforts collectifs visant à renforcer le potentiel de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix, notamment grâce au resserrement de la coopération de l'Organisation avec les partenaires régionaux, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Nous appuyons l'idée de créer une commission de consolidation de la paix dans le but de renforcer la coordination et l'efficacité des activités engagées dans les pays qui sortent d'une crise. Il convient d'étudier avec soin les modalités de fonctionnement d'un tel organe.

Nous considérons que la mise en œuvre des propositions de réforme ne doit pas conduire à un alourdissement de la charge financière des États Membres.

Nous réaffirmons le rôle décisif de l'Assemblée générale dans l'utilisation rationnelle des ressources de l'Organisation et le choix des orientations concrètes de cette utilisation, ainsi que dans le contrôle adéquat des travaux du Secrétariat.

D'une façon générale, les propositions du Secrétaire général constituent une base satisfaisante pour assurer le succès de la Réunion de haut niveau de septembre. Les problèmes importants mentionnés dans le rapport méritent d'être examinés avec soin et à fond, sans que des échéances artificielles soient fixées. En ce qui concerne les questions qui font l'objet d'un vaste accord ou, mieux encore, d'un consensus, des décisions pourraient être prises très bientôt, voire avant la Réunion de haut niveau de septembre. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la réunion au sommet devrait aboutir à un certain nombre de décisions courageuses et de grande portée. La Russie fera tout son possible pour œuvrer en ce sens.

M. Ilkin (Turquie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer en remerciant le Secrétaire général de son rapport visionnaire, complet et qui suscite la réflexion (A/59/2005), qui nous guidera au cours du processus de réforme. Je souhaiterais également vous remercier, Monsieur le Président, de votre participation personnelle active au processus de réforme et de votre conduite réussie de nos séances et consultations. Enfin, je remercie chaleureusement nos facilitateurs, qui font tout ce qui est possible pour assurer la réussite de nos efforts pour réformer l'Organisation des Nations Unies.

Tout en souscrivant pleinement à la déclaration de l'Union européenne, je souhaiterais également souligner quelques points qui sont d'un intérêt particulier pour la Turquie.

Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis les années 90 dans nos efforts pour réformer l'Organisation. Nous reconnaissons que la perspective d'une réforme semble plus proche qu'elle ne l'a jamais été. Tous les États Membres devraient saisir cette occasion pour contribuer au processus de réforme et devraient faire preuve de la plus grande souplesse afin de parvenir à un résultat qui soit cohérent, durable et dans l'intérêt de l'Organisation dans son ensemble.

Lorsque nous avons entrepris de réformer l'Organisation, nous savions que la route serait difficile et longue. Nous devrions continuer de nous efforcer de trouver les meilleures solutions dans chaque groupe de questions relatif à la réforme, ce qui renforcera la crédibilité de l'Organisation et la soutiendra pour une longue période. Tout en faisant cela, nous devrions reconnaître que le cadre et le contenu de l'ensemble des réformes sont tous deux de la plus haute importance. Il n'est pas possible de reconstruire l'Organisation de manière sélective, en laissant certaines parties de la vieille infrastructure en place. Nous ne pouvons nous permettre de faire cela.

Il est évident qu'une des principales difficultés sur la voie de la mise en œuvre de la réforme est la restructuration du Conseil de sécurité. Il n'est que naturel qu'il puisse exister des divergences entre nous dans la mesure où chaque pays a ses propres intérêts, exigences et attentes. Il faut les concilier. Bien qu'il soit très souhaitable que nous parvenions à un large consensus, il semblerait que nous n'allons pas être en mesure d'y parvenir sur cette question précise. Cependant, la Charte des Nations Unies définit clairement ce qui est nécessaire pour l'amender. Ce qui est important c'est que nous trouvions un dénominateur commun parmi la grande majorité des pays membres.

En ce qui concerne la restructuration du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a clairement souligné dans son rapport que les formules A et B ne sont pas des propositions à prendre ou à laisser. Nous allons essayer de voir dans quelle mesure nous pouvons créer un dénominateur commun pour ces formules – le cas échéant, en introduisant de nouvelles idées. Par exemple, le chiffre 24 pour le nombre total de membres du Conseil de sécurité est-il un chiffre qui ne peut être

changé? Pourquoi pas 25 membres, par exemple? Y a-t-il un besoin de réorganiser les régions existantes et de réduire leur nombre de cinq à quatre? Un tel changement nécessiterait que l'on adopte un format entièrement nouveau pour le fonctionnement des différents organes de l'Organisation des Nations Unies. De plus, du fait de la fusion proposée, les Groupes des États d'Europe occidentale et des États d'Europe orientale risquent de perdre un siège – ce que les membres non permanents potentiels issus de ces deux groupes ne peuvent se permettre.

D'un autre côté, le mécanisme de révision envisagé pour l'année 2020 ne semble pas réaliste quand nous prenons en compte notre expérience des 10 dernières années. Par conséquent, nous devrions nous mettre d'accord sur une nouvelle structure pour le Conseil de sécurité qui ne nécessiterait pas de nouveaux changements dans un avenir proche.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sont deux institutions inséparables. De toute évidence, l'Assemblée générale a également besoin d'être réformée, et l'on peut voir qu'il existe un consensus général sur ce qui doit être fait. Alors que nous restructurons le Conseil de sécurité, nous devrions veiller à préserver l'équilibre délicat qui existe entre les deux organes. En d'autres termes, sur un plan concret et pratique, le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale ne devraient pas être éclipsés.

En ce qui concerne les critères à prendre en compte pour évaluer les candidatures, ceux proposés dans le rapport sont en effet objectifs. Cependant, il nous faut admettre qu'ils sont très restrictifs et exclusifs. Nous ne devrions pas priver des pays d'un siège non permanent au Conseil de sécurité simplement parce qu'ils ne peuvent pas remplir tous ou certains des critères. En principe, tous les pays devraient être représentés à un moment ou à un autre dans tous les organes de l'Organisation des Nations Unies, par rotation, si nécessaire.

De plus, les critères relatifs à la participation aux opérations de maintien de la paix doivent être examinés à nouveau et être interprétés d'une manière plus large. La contribution des États Membres au maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme il y est fait référence à l'Article 23 de la Charte, ne peut pas et ne devrait pas être limitée seulement à leurs contributions aux opérations de maintien de la paix organisée par l'Organisation des Nations Unies. Pour faire justice à cet article, nous devons inclure tout le monde. Nous devons prendre en compte les contributions d'États Membres à des opérations de maintien de la paix mandatées par l'ONU mais non dirigées par elle. Il s'agit là d'une approche réaliste et applicable, dans la mesure où nous tentons de promouvoir la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Nous demandons de plus en plus fréquemment aux organisations régionales de contribuer aux opérations de maintien de la paix de par le monde, mais nous continuons à opérer une nette distinction entre les opérations dirigées par l'ONU et les opérations pilotées par des organisations régionales. Si les organisations régionales ne se sentent pas encouragées à apporter leur contribution aux opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU, alors les Nations Unies seront contraintes de se charger de ces opérations en utilisant leurs propres ressources. La question qui se pose est la suivante : l'ONU peut-elle se le permettre?

Il est indéniable que le terrorisme est devenu l'une des menaces les plus graves à la paix, à la sécurité et au bien-être de la communauté mondiale. En tant que pays qui souffre depuis longtemps de ce fléau, la Turquie a appelé à une coopération internationale accrue dans la lutte contre le terrorisme, et continue de le faire. Nous nous félicitons des suggestions formulées par le Secrétaire général pour la prévention du terrorisme, ainsi que de sa stratégie globale pour éliminer cette menace universelle. Nous sommes fermement convaincus que le cadre juridique dans ce domaine particulier ne pourrait que se trouver renforcé si tous les États Membres se portaient parties aux conventions et protocoles des Nations Unies y afférents.

J'aimerais dire quelques mots à propos des recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau concernant les sanctions. Ces recommandations ne traitent que de l'une des dimensions fondamentales de la question, sans faire état des besoins et problèmes des États tiers appliquant les sanctions. Il est indéniable que l'Article 50 de la Charte n'est pas aisé à invoquer. L'expérience de la Turquie à la suite du conflit entre l'Iraq et le Koweït en est une illustration particulièrement parlante. C'est pourquoi nous nous félicitons de la claire référence à cette lacune qui figure dans le rapport du Secrétaire général.

La question de l'usage de la force est véritablement au cœur de la réforme de l'ONU.

L'interprétation commune à laquelle nous tentons de parvenir sur cette question aura une incidence directe sur le rôle futur de notre Organisation dans la défense de la paix et de la sécurité.

Pour ne pas répéter ce qu'ont déjà dit plusieurs de mes collègues, je me contenterai de réaffirmer que la Turquie partage aussi pleinement la vision et la stratégie du Secrétaire général concernant la question qu'il a appelée avec éloquence « vivre à l'abri du besoin ».

Nous partageons le point de vue du Secrétaire général, qui propose une démarche inclusive et globale pour faire face aux problèmes actuels de l'Afrique. Au cours de nos débats et travaux au sein de cette Organisation, nous devrions toujours prendre en compte la dimension africaine des problèmes, afin de pouvoir apporter un appui coordonné, ce qui est vital pour aider les pays africains. Le Gouvernement turc a proclamé 2005 Année de l'Afrique et nous espérons tisser des relations de coopération plus étroite avec les pays de ce continent.

Les recommandations du Secrétaire général relatives au Conseil économique et social sont valables et pertinentes. Le Conseil économique et social a clairement besoin d'être revitalisé à la lumière des immenses changements qui ont eu lieu dans les domaines économique et social au cours des 60 dernières années. Un Conseil économique et social mieux centré sur sa mission doit apporter des conseils stratégiques, promouvoir la cohérence et la coordination des stratégies, et évaluer les performances, sans s'ingérer dans les travaux d'autres organismes chargés des questions financières et commerciales.

Nous devons examiner en profondeur le projet de Conseil des droits de l'homme. Parce que l'idée est neuve, et parce qu'elle affecterait nécessairement le fonctionnement des mécanismes relatifs aux droits de l'homme dans l'ensemble de l'ONU, nous devons continuer à l'évaluer et mener des consultations entre nous.

En ce qui concerne la réorganisation du Secrétariat, nous sommes d'avis que la personne la plus qualifiée pour proposer de nouvelles idées et émettre des recommandations est le Secrétaire général lui-même. Nous avons pleinement confiance en la sagesse et l'expérience du Secrétaire général, et nous appuyons ses idées et propositions relatives à la réorganisation du Secrétariat.

M^me^ Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark souhaite s'aligner pleinement sur la déclaration faite hier par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

Le Danemark se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005). D'après nous, les recommandations présentées par le Secrétaire général constituent une bonne base pour définir une réponse de l'Organisation des Nations Unies aux menaces et défis auxquels nous sommes confrontés dans le monde d'aujourd'hui, dans les domaines du développement, de la sécurité, des droits de l'homme, de la justice et de la primauté du droit. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel toutes ces recommandations sont liées et se renforcent mutuellement. Elles doivent donc être abordées globalement par les États Membres.

Le rapport du Secrétaire général soulève de nombreux problèmes importants et complexes. Je voudrais mettre l'accent sur trois défis majeurs auxquels nous attachons une importance prioritaire. Premièrement, à leur sommet, les chefs d'État et de gouvernement doivent se mettre d'accord pour assurer le financement de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, en accordant une attention particulière à l'Afrique.

Deuxièmement, les capacités de l'ONU en matière de consolidation de la paix doivent être renforcées, grâce à la création d'une commission de consolidation de la paix, comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport. Nous attendons avec intérêt de recevoir les propositions plus détaillées du Secrétaire général sur cette question essentielle.

Troisièmement, l'ONU doit renforcer sa capacité de lutte contre le terrorisme, sur la base des recommandations et de la stratégie définies par le Secrétaire général. L'ONU doit aussi renforcer ses efforts dans la lutte contre les armes de destruction massive.

Bien entendu, ces trois questions centrales ne peuvent pas être traitées isolément. Les chefs d'État et de gouvernement doivent prendre des mesures supplémentaires pour renforcer les efforts de l'ONU en

matière de droits de l'homme et de primauté du droit. Ils doivent aussi se mettre d'accord sur des mesures plus efficaces de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement.

Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général qui figurent en annexe du rapport, sur l'accès à la médecine de la procréation. Lors du sommet, les dirigeants du monde doivent réaffirmer le lien entre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la garantie des droits à la procréation ainsi que l'accès universel à la médecine de la procréation, et insister sur l'importance d'intensifier la lutte contre le VIH/sida.

Le Secrétaire général a souligné à juste titre la nécessité d'une réforme continue du Secrétariat et des organismes intergouvernementaux. Nous l'encourageons à poursuivre la modernisation de l'Organisation, qu'il a lancée en sa qualité de chef de l'administration.

Le Danemark compte prendre une part active aux efforts en vue de développer les propositions du Secrétaire général en matière de réforme de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Nous félicitons le Secrétaire général de sa proposition de créer un conseil des droits de l'homme et nous espérons voir préciser cette recommandation.

Les chefs d'État et de gouvernement doivent prendre des décisions audacieuses et ambitieuses lors du sommet, pour faire en sorte que l'ONU soit mieux à même de répondre aux menaces et défis auxquels le monde d'aujourd'hui est confronté. Avec son excellent rapport, le Secrétaire général a lancé la balle dans le camp des États Membres. Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en la détermination de notre délégation de collaborer activement avec vous, votre équipe et les États Membres dans la poursuite des préparatifs du sommet, que vous dirigez avec une grande compétence.

M. Paolillo (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nombre des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (A/59/2005) réaffirment des principes ou des engagements antérieurs et lancent un appel en faveur de l'adoption, de la ratification ou de l'application des traités déjà conclus. Cela montre qu'il n'y a plus rien de nouveau à dire, que ce n'est plus le moment de discourir sur les réformes du système si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire et surmonter les menaces du monde contemporain, et que l'heure est venue de tenir les engagements pris.

C'est pourquoi le Gouvernement uruguayen est d'accord avec le Secrétaire général lorsque celui-ci affirme que l'heure est venue de prendre des décisions, que nous devons réagir aux menaces immédiates en adoptant des mesures immédiates, et que la rencontre des dirigeants de la planète qui se tiendra en septembre prochain, à l'occasion du soixantième anniversaire de l'ONU, sera l'occasion idoine d'adopter un programme de travail pour le XXI^{e} siècle.

Cela dit, nous ne sommes pas convaincus de la nécessité d'adopter ces décisions en bloc, comme le recommande le Secrétaire général. Nous pensons qu'il convient d'agir avec circonspection si nous ne voulons pas qu'en poursuivant le but ambitieux de s'entendre sur la totalité des mesures proposées, nous finissions par en retarder l'exécution. Nous devons laisser la voie ouverte à un processus de réforme progressif, en adoptant les décisions à mesure qu'un consensus est obtenu.

Nous devons également être vigilants quant à la façon dont ces mesures sont adoptées. À notre avis, lorsque le consensus est impossible, il n'est pas judicieux d'aller de l'avant et d'adopter des mesures qui ne sont appuyées que par une partie des États. À tout le moins, l'adoption des mesures impliquant des réformes d'envergure ou une révision de la Charte requièrent un consensus. Si les mesures relatives à des questions essentielles n'ont pas le soutien d'une grande partie de la communauté internationale, notre capacité de résoudre les graves problèmes auxquels nous sommes confrontés ne saurait s'en trouver renforcée.

L'Uruguay approuve une grande partie des recommandations du Secrétaire général, mais constate que nombre d'entre elles, qui exhortent les États à tenir les engagements pris et à honorer les obligations découlant des traités et conventions, reprennent les recommandations déjà formulées dans d'autres instances, par exemple le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565). Malheureusement, le Secrétaire général ne propose aucun mécanisme qui permette de vérifier la mise en application de ces recommandations par les États. On aurait pu prévoir l'élaboration de rapports périodiques sur l'état

d'avancement de la ratification et de l'application des principaux instruments internationaux.

Par ailleurs, la section intitulée « Vivre à l'abri du besoin » contient des recommandations qui paraissent trop générales et imprécises. J'ai l'impression qu'un grand nombre des pays, en particulier du monde en développement, qui sont prêts à suivre certaines des recommandations du paragraphe 5 de l'annexe ne savent pas par où commencer. Il aurait été fort utile de disposer d'orientations plus concrètes à cet égard.

L'une des recommandations énoncées dans la section II, « Vivre à l'abri de la peur », nous inspire de sérieux doutes : il s'agit de celle où le Conseil de sécurité est prié d'adopter une résolution établissant les principes du recours à la force. Il est entendu qu'il s'agit du recours à la force par le Conseil de sécurité, non par les États. Ma délégation ne voit pas l'intérêt d'une telle réglementation, qui réaffirme inutilement des principes existants et d'autant plus fondamentaux qu'il paraît superflu de les rappeler. D'après le Secrétaire général, cette résolution devrait également énoncer les critères que le Conseil de sécurité devrait prendre en considération au moment d'autoriser ou de demander le recours à la force. Mais il va de soi que le Conseil de sécurité s'appuie déjà sur de tels critères lorsqu'il agit au titre du Chapitre VII. Il est donc totalement inutile de les formuler de manière explicite dans une résolution. Comment peut-on imaginer que le Conseil de sécurité recoure à la force militaire sans réfléchir au but de l'intervention, sans peser la gravité de la menace ou sans évaluer les chances de succès?

Il paraît inutile, mais surtout dangereux, de faire réglementer le recours à la force par le Conseil de sécurité, étant donné qu'en formulant des règles qui viendraient s'ajouter aux dispositions de la Charte ou en interprétant ces mêmes dispositions on risquerait de créer un carcan qui limiterait de façon excessive le pouvoir discrétionnaire du Conseil, qui lui est conféré au Chapitre VII de la Charte, et par conséquent de conduire à l'inaction.

Pour l'heure, ma délégation n'est pas en mesure d'adopter une position définitive sur ce point. Nous avons besoin d'analyser plus en détail les propositions, ce qui implique notamment de décider à quel organe il incombe d'adopter la réglementation proposée.

La recommandation relative à la Cour internationale de Justice semble bien ambiguë. Premièrement, nous ne voyons pas en quoi il est nécessaire que la communauté internationale reconnaisse le rôle majeur de ce qui n'est rien de moins que le principal organe judiciaire des Nations Unies. Deuxièmement, il serait bon de connaître les raisons pour lesquelles le Secrétaire général estime qu'il faut conférer une force accrue aux travaux de la Cour et les idées qu'il a à l'esprit pour atteindre cet objectif. Envisage-t-il une modification de la composition de cet organe? de son fonctionnement? de ses attributions?

En ce qui concerne les réformes institutionnelles, l'Uruguay tient à ce que la revitalisation de l'Assemblée générale soit prioritaire. Nous pensons également que la réduction radicale de son ordre du jour et la concentration de ses efforts autour des principaux problèmes du moment sont les mesures qui permettront le mieux d'atteindre cet objectif. Toutes les autres mesures peuvent contribuer à améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale et à en faciliter le fonctionnement, mais elles ne suffisent pas pour permettre à cet organe de recouvrer l'autorité qui lui revient en tant qu'organe le plus représentatif de l'Organisation.

Concernant le Conseil de sécurité, nous notons que, de l'avis du Secrétaire général, la réforme de cet organe garantira une meilleure représentativité de la communauté internationale en son sein. C'est pourquoi il recommande qu'une décision en faveur de l'une ou l'autre des deux options de réforme proposées par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement soit adoptée en septembre 2005. Mais il convient de rappeler que la réforme du Conseil de sécurité vise non seulement à accroître sa représentativité, mais également à renforcer son caractère démocratique et son efficacité. Dans ce triple objectif, des consultations et des négociations se sont tenues au cours des dernières années. La difficulté d'aboutir à un accord tient précisément au fait que certaines propositions de réforme destinées à garantir une représentativité maximale vont à l'encontre des deux autres objectifs.

Nous jugeons très judicieuse la proposition selon laquelle le Conseil économique et social devrait se réunir chaque fois qu'une menace plane sur le développement afin d'adopter des mesures coordonnées pour faire face à la situation. Ainsi, il pourra réagir dans l'immédiat tout en coordonnant ses travaux avec ceux du Conseil de sécurité lorsque les circonstances le recommandent.

Enfin, nous convenons de la nécessité d'engager d'importants changements institutionnels et fonctionnels au sein de la Commission des droits de l'homme. Mais nous ne voyons pas comment un conseil des droits de l'homme, plus restreint et élu par l'Assemblée générale, pourra se protéger de la politisation et de son corollaire, le déficit de crédibilité.

Je crois qu'avant de prendre une décision sur cette question, nous devrions disposer d'un complément d'information sur certains aspects de la proposition qui ne nous paraissent pas clairs. Par exemple, il faut des éclaircissements sur la dernière phrase du paragraphe 183 du rapport qui indique, à notre avis, de manière énigmatique dans la version espagnole, que « Ceux qui seraient élus » membres du Conseil « devraient respecter les normes les plus élevées relatives aux droits de l'homme ». La terminologie utilisée dans la version espagnole est peut-être une erreur de traduction. Mais, si cela n'est pas le cas, cette proposition montre comment pallier réellement aux faiblesses institutionnelles de la Commission des droits de l'homme.

M. Kim Sam-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : D'emblée, au nom de la République de Corée, je voudrais m'associer aux autres délégations endeuillées par les décès de S. S. le pape Jean-Paul II et de S. A. S. le Prince Rainier III de la Principauté de Monaco. Je présente mes condoléances sincères à tous ceux qui ont été touchés par la disparition de ces deux personnalités remarquables.

Au nom de ma délégation, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour le zèle dont il a fait preuve pour établir son rapport (A/59/2005). Nous estimons que le rapport jettera les bases d'un ensemble négocié de décisions que prendront les dirigeants du monde à la séance plénière de haut niveau en septembre. Il incombe à présent aux États Membres de donner une expression concrète aux recommandations du rapport, qui permettront à toutes les personnes de vivre dans une liberté plus grande, devant déboucher sur la paix, la prospérité et le progrès.

Le Secrétaire général a souligné à juste titre l'importance du consensus à la base des décisions de la séance plénière de haut niveau. L'objectif de ces décisions devrait être de conférer à l'Assemblée générale une souplesse, une efficacité et une efficience accrues pour faire face aux besoins pressants de la communauté mondiale. Ainsi, les États Membres devraient s'abstenir de prendre à la hâte des décisions qui pourraient les diviser. Un large consensus est le seul moyen de garantir la légitimité et la pleine mise en œuvre des décisions qui seront l'aboutissement des efforts sérieux que nous avons déployés cette année.

Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel, pour la toute première fois, la communauté internationale dispose des ressources et des connaissances nécessaires pour réaliser l'objectif universel de vivre à l'abri du besoin. Ainsi, notre débat sur les questions de développement devrait se concentrer sur la façon de s'acquitter fidèlement des engagements existants fondés sur une responsabilité et des obligations partagées, comme convenu à Monterrey et à Johannesburg.

En tant que nouveau donateur doté d'une expérience unique en matière de développement, la République de Corée a redoublé d'efforts pour apporter une aide financière et technique aux pays en développement. Mon gouvernement élabore actuellement un plan à long terme pour accroître et améliorer l'aide publique au développement dans la mesure de nos moyens.

Il faudrait développer de façon équilibrée les sept types d'investissements et de politiques publics pour le développement national, proposés par le Secrétaire général, afin de faire reculer efficacement la pauvreté. Étant donné que 70 % des personnes vivant dans une extrême pauvreté habitent des zones rurales, il faudrait mettre davantage l'accent sur le développement rural et agricole.

L'aboutissement des négociations relatives au Programme de Doha pour le développement, assorti d'une assistance visant à améliorer la compétitivité exportatrice des États en développement, est essentiel pour favoriser le développement. À cet égard, nous comptons sur le succès de la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Hong Kong en décembre 2005, à laquelle les intérêts des pays en développement, en particulier ceux des pays les moins avancés, seront dûment pris en compte.

La République de Corée appuie le lancement d'une série d'initiatives en matière de développement qui devraient permettre des gains rapides. Afin d'optimiser leurs résultats, ces initiatives devraient être

lancées en coordination avec des plans de développement global et à long terme.

À l'heure de la mondialisation, les questions de santé prennent une importance de plus en plus grande à mesure que se renforce la relation de causalité réciproque entre la santé, la sécurité internationale et le développement. Nous sommes profondément préoccupés par l'absence de progrès de la communauté mondiale dans la réalisation des objectifs en matière de santé du Millénaire pour le développement. Mon gouvernement est d'avis que l'ONU devrait jouer un rôle plus actif pour aider les États Membres à redoubler d'efforts pour aborder les questions de santé.

Les changements climatiques sont une priorité à laquelle doit s'attaquer la communauté internationale toute entière. Partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto, la République de Corée a pris une part active aux efforts internationaux pour réduire les émissions de gaz qui sont un facteur de réchauffement de la planète. Nous espérons que le schéma projeté pour « l'après 2012 » sera approuvé sur la base d'une large participation des États développés et en développement, en tenant compte des objectifs de développement durable de chaque pays.

Toute menace qui pèse sur un État doit être considérée comme une menace pour tous. Ces menaces appellent à une action collective de l'ensemble de la communauté internationale. Pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, notre tâche immédiate est de rendre les régimes existants plus universels et efficaces tout en consolidant nos capacités à faire face aux menaces nouvelles. Le régime mis en place en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste indispensable pour maintenir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous espérons que les recommandations du Secrétaire général relatives au TNP seront dûment prises en compte à la prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du TNP en mai.

La République de Corée attache une grande importance à la vérification effective du régime de non-prolifération nucléaire. La capacité de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique doit être améliorée grâce à l'adoption universelle du Protocole additionnel. Un contrôle plus strict des technologies et matières nucléaires sensibles est également nécessaire. Toutefois, nous devons veiller à ce que les États parties au TNP qui respectent pleinement leurs obligations au titre du traité se voient garantir le droit à des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La République de Corée applaudit l'adoption du projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous nous engageons à coopérer pleinement en vue de la conclusion, avant la fin de la soixantième session de l'Assemblée générale, d'une convention générale sur le terrorisme international.

La République de Corée appuie le renforcement du rôle de l'ONU dans les domaines de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits grâce à une coopération et une coordination plus grandes avec les organisations régionales. De même, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pourraient être plus efficaces grâce à une coopération plus étroite avec les missions politiques déployées dans les mêmes régions et une meilleure coordination entre les bureaux et organismes des Nations Unies des différents pays.

Comme nous l'avons déjà dit, nous approuvons pleinement la création d'une commission de consolidation de la paix. Toutefois, la formule séquentielle proposée nécessite d'être précisée quant à la façon dont nous définissons les différentes étapes allant de l'après-conflit au développement. Le mandat et les diverse possibilités de financement d'une commission de consolidation de la paix nécessiteront également un débat approfondi. Au vu des mérites d'une approche holistique de la réforme institutionnelle, il serait préférable de débattre de cette question au titre du groupe de questions relatives au renforcement du système des Nations Unies.

Mon gouvernement se félicite des sérieux efforts déployés par le Secrétaire général pour souligner l'importance des droits de l'homme dans le monde actuel, en les mettant sur un pied d'égalité avec la sécurité et le développement. Il est grand temps que nous trouvions des moyens plus efficaces de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. À cet égard, nous appuyons pleinement l'initiative visant à renforcer le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

En tant que membre fondateur de la Communauté des démocraties, la République de Corée appuie vigoureusement l'idée de l'établissement et du

renforcement nécessaires des institutions démocratiques. Mon gouvernement est prêt à mener activement des discussions sur les modalités opérationnelles détaillées et les mécanismes de suivi du fonds pour la démocratie envisagé.

À notre sens, la notion de « responsabilité de protéger » doit faire l'objet d'un examen approfondi de notre part. Nous devons explorer les moyens de dissuader et de prévenir les violations massives ou systématiques du droit international humanitaire ou des droits de l'homme dans les pays faillis ou en déliquescence. S'il convient de respecter pleinement la souveraineté des États, cela ne doit plus être, pour la communauté internationale, un prétexte pour échapper à sa responsabilité de prévention des catastrophes humaines à grande échelle. Nous espérons sincèrement que l'Assemblée générale engagera un débat approfondi pour affiner cette notion nouvelle mais capitale.

Nous souscrivons également à l'idée du Secrétaire général selon laquelle les États Membres doivent coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale et les autres tribunaux chargés de la poursuite des crimes de guerre. Cette collaboration passe par l'appréhension des accusés et leur déferrement devant ces organes sur demande.

Mon gouvernement est fermement partisan d'une réforme d'ensemble complète de l'ONU qui lui permette de répondre plus efficacement aux nouveaux défis du XXI^{e} siècle. La position de la République de Corée sur la réforme du Conseil de sécurité est bien connue. Nous sommes favorables à un élargissement dans la seule catégorie des membres élus – et non des membres permanents – et nous prônons une version améliorée de la formule B comme base de négociation entre les États Membres, afin de parvenir à un large consensus. Toute réforme réussie du Conseil de sécurité doit en faire un organe plus largement et équitablement représentatif, efficace, démocratique, comptable et transparent. Nous pensons que la formule A remettrait sérieusement en cause ces objectifs essentiels.

Premièrement, l'idée d'ajouter des sièges permanents est contraire au principe de représentation large et équitable, puisqu'elle revient à réduire de façon critique les possibilités de représentation des petits États ou des États de taille moyenne au Conseil de sécurité.

Deuxièmement, un élargissement à raison de six nouveaux sièges permanents constituerait un obstacle formidable au fonctionnement efficace du Conseil de sécurité. Les six nouveaux membres permanents plus les cinq permanents existants constitueraient près de la moitié des membres du Conseil de sécurité, puisque les intérêts étroits de ces 11 pays pourraient compliquer le processus de décision au sein du Conseil.

Troisièmement, il est très improbable que la création d'une autre catégorie de sièges permanents renforcerait la transparence des travaux du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, l'histoire nous enseigne qu'il ne saurait y avoir de responsabilisation sans élections périodiques. Étant donné les difficultés considérables que nous rencontrons en essayant de corriger un fait accompli dans la structure du Conseil de sécurité, nous avons de sérieux doutes sur la viabilité de tout mécanisme d'examen. Des élections périodiques sont le seul moyen légitime de veiller à ce que les membres du Conseil de sécurité rendent des comptes. Un accroissement du nombre de sièges permanents est tout à fait contraire à l'objectif d'un Conseil de sécurité plus démocratique et comptable.

Enfin et surtout, nous voudrions dissiper l'impression erronée que les membres du Conseil de sécurité représentent les intérêts des régions dont ils sont issus. La vérité est que les membres du Conseil de sécurité représentent en général leurs propres intérêts nationaux.

Le 31 mars, un groupe de pays a proposé un plan d'action relatif à la réforme du Conseil de sécurité. Nous avons des réserves sur cette méthode. Il est improbable que le processus soit un succès mais il créera en revanche de graves divisions au sein des membres et obérera, par conséquent, les perspectives ouvertes par le sommet de septembre.

Nous savons que la réforme du Conseil de sécurité est très importante, tant pour l'avenir de l'ONU que les intérêts nationaux à long terme de beaucoup de pays. Nous n'avons pas encore épuisé toutes les possibilités d'harmoniser les points de vue, variés et divergents, sur cette question et de négocier entre États Membres dans un esprit d'ouverture et de compromis. Nous ne sommes pas favorables à des délais artificiels ou à une décision hâtive sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous exhortons tous les États Membres à participer de façon active et constructive

aux délibérations et aux négociations pour parvenir à un large consensus sur la réforme du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la proposition visant à mettre en place un conseil des droits de l'homme, nous reconnaissons également la nécessité croissante de réformer le mécanisme des Nations Unies chargé des droits de l'homme. Toutefois, étant donné toutes les incidences d'une telle décision, nous continuons d'étudier la proposition dans le détail et nous ferons nos observations à ce sujet à une date ultérieure.

Le rôle joué par le Conseil économique et social dans la coordination des organes économiques et sociaux, en particulier au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, doit être renforcé. En attendant, l'idée d'élargir le Bureau du Conseil économique et social et d'établir un comité exécutif exige un examen attentif.

Nous saluons l'initiative tendant à renforcer la compétence et la responsabilisation du Secrétariat. Ma délégation attend avec intérêt de voir des plans plus détaillés de rajeunissement du Secrétariat, dont des projections et stratégies à long terme. Concernant un programme ponctuel de départs anticipés, ma délégation peut éventuellement y souscrire à condition que son exécution ne nécessite pas de ressources supplémentaires.

Pour terminer, Monsieur le Président, je suis convaincu que sous votre conduite avisée, nous obtiendrons des résultats de fond au sujet de la grande manifestation de septembre. Ma délégation réaffirme son attachement sans faille aux efforts en cours pour revitaliser le système des Nations Unies et nous vous assurons de notre participation et de notre contribution actives aux discussions à venir.

M. Aderanye (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par adresser les sincères condoléances du peuple et du Gouvernement nigérians au Saint-Siège suite au décès de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, ainsi qu'à la Principauté de Monaco, qui vient de perdre Son Altesse Sérénissime le Prince Rainier III.

Je voudrais également vous faire savoir notre satisfaction, Monsieur le Président, face à la tenue de cette séance plénière consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général (A/59/2005), en préparation du sommet de septembre prochain.

Le Nigéria s'associe aux déclarations faites au commencement de ce débat par la Malaisie, au nom du Mouvement des pays non alignés; la Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; et le Malawi, au nom du Groupe des États africains. Je voudrais néanmoins ajouter les observations suivantes en ma qualité de représentant de mon pays.

Premièrement, nous félicitons le Secrétaire général de son rapport, qui reflète son expérience personnelle, sa force de conviction et sa compréhension de la Charte de l'Organisation. Ses vues et les recommandations qu'il propose représentent une vision salutaire d'une Organisation des Nations Unies renforcée et plus efficace, déjà présente dans les rapports successifs qu'il a présentés à l'Assemblée générale depuis 1997. À l'évidence, ces recommandations touchent à des questions et des domaines capitaux qui mériteront une évaluation attentive au cours des délibérations entre États Membres.

Deuxièmement, comme nous l'avons déjà dit dans nos déclarations, le Nigéria reconnaît le lien étroit qui existe entre la paix, la sécurité et le développement. Cela est également évident dans le rapport du Secrétaire général, qui fait en partie écho aux points de vue énoncés tant dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement que dans celui du Projet Objectifs du Millénaire. Pour nous, au Nigéria, comme en effet pour d'autres pays en développement, le développement devrait être au cœur de l'action mondiale pour éliminer la pauvreté, combattre les maladies, promouvoir la paix et la sécurité et assurer un environnement durable. Nous attendons donc avec intérêt le débat sur ces questions au cours de la prochaine série de consultations.

Troisièmement, le Nigéria estime qu'il faut répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique – un fait qui est largement reconnu par le Secrétaire général. Pour nous, en tant qu'États Membres, le défi consiste à traduire des mots en actions concrètes. L'Afrique attend la mise en œuvre accélérée des différentes initiatives lancées bilatéralement ou multilatéralement pour appuyer le développement du continent. Pour leur part, les pays africains ont montré leur attachement aux réformes économiques et politiques. Nous avons aligné

les programmes du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, notre principal cadre de développement du continent, sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

La communauté internationale devrait compléter nos efforts en fournissant un appui technique structuré, un véritable appui financier et l'accès aux marchés mondiaux. L'Afrique a besoin de l'annulation de la dette car aucune croissance ne peut survenir avec le lourd fardeau de la dette. Nous attendons par conséquent que la réunion au sommet de septembre aille au-delà des stéréotypes infondés à propos de l'Afrique, en prenant des décisions sur les propositions contenues dans le rapport Projet Objectifs du Millénaire, que le Nigéria appuie sans réserve.

Quatrièmement, je souhaiterais réaffirmer l'appui total du Nigéria à la revitalisation des institutions de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous notons les propositions du Secrétaire général tendant à renforcer l'Assemblée générale. En tant que principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée a, par le passé, utilisé son important pouvoir de convocation pour influencer l'ordre du jour international et l'action mondiale, voire leur donner forme. Une réforme de cet organe devrait chercher à renforcer son rôle conformément aux dispositions de la Charte.

En ce qui concerne le Conseil économique et social, nous désirons voir le Conseil prendre une place prééminente, sur le plan moral, dans les questions économiques et sociales internationales. Les points de vue du Secrétaire général sur le rôle du Conseil en matière de coordination, d'examen des politiques et d'orientation des questions économiques et sociales sont sans aucun doute importants à cet égard. Non moins importante est la suggestion selon laquelle le Conseil devrait organiser des réunions ministérielles annuelles pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement. Nous sommes, cependant, toujours en train d'étudier les implications de la recommandation que l'instance de haut niveau du Conseil se réunisse tous les deux ans et l'effet de sa mise en œuvre sur la souplesse qui serait nécessaire pour répondre à des questions sociales et économiques mondiales nouvelles.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, le Nigéria appuie les propositions visant à élargir le nombre de ses membres pour le rendre plus représentatif et plus démocratique et pour en faire un organe efficace de l'Organisation des Nations Unies. Comme l'a dit le représentant du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique, le Nigéria réaffirme sa conviction que l'Afrique mérite au minimum deux sièges permanents au sein d'un Conseil élargi. La réunion au sommet de septembre devrait offrir à nos dirigeants une occasion unique d'examiner cette question importante et d'autres aspects de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies.

Le Nigéria note également avec intérêt l'opinion du Secrétaire général en matière des droits de l'homme. Nous réaffirmons notre attachement à la promotion et à la jouissance de ces droits par le peuple nigérian et notre appui aux instruments et aux institutions créées pour renforcer leur jouissance par tous les peuples. Nous étudions cependant avec soin la proposition relative au remplacement de la Commission des droits de l'homme par un Conseil des droits de l'homme, en particulier les conséquences plus vastes qui pourraient en résulter pour tous les États Membres.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies sera incomplète à moins que nous, les États Membres, n'adoptions une position audacieuse en appui d'une cohérence, d'une cohésion et d'une coordination à travers le système tout entier, comme l'a fait observer le Secrétaire général. Nous pensons également que les principes de gouvernance démocratique, d'obligation redditionnelle et de transparence devraient sous-tendre les actions de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions. Cela fait trop longtemps que les pays en développement cherchent à obtenir un appui à cette position dans les différentes enceintes, notamment s'agissant des institutions financières et commerciales internationales.

Le Nigéria estime que la réunion au sommet à venir devrait faire clairement savoir aux participants à la conférence ministérielle de Hong Kong sur les échanges commerciaux, qui doit se tenir en décembre 2005, qu'il est nécessaire de conclure le cycle de négociations de Doha en 2006.

Enfin, certaines des idées et des recommandations présentes dans le rapport pourraient avoir un effet sur la nature et l'équilibre du pouvoir et des responsabilités prévus par la Charte, si elles étaient mises en œuvre. Elles pourraient également redéfinir le caractère intergouvernemental de l'Organisation. Un

tel résultat devrait être l'aboutissement des espoirs et des aspirations des États Membres. L'Organisation qui émergera de cette entreprise commune méritera que nous l'appuyions, que nous la défendions et que nous la nourrissions. Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que le Nigéria participera à ce processus en prenant une part active aux discussions ultérieures conformément à la méthodologie soulignée dans votre lettre en date du 24 mars 2005, modifiée hier.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous partageons le grand sentiment de perte ressenti à travers le monde à l'occasion du décès de S. S. le pape Jean-Paul II. Comme l'a déclaré le Président Khatami dans son message,

> « le pape Jean-Paul II, féru à la fois de religion, de philosophie, de poésie et d'art, s'est appuyé sur ses expériences et ses connaissances en s'engageant sur la voie de la victoire de la Vérité, de la Justice et de la Paix ».

Je souhaiterais également présenter nos condoléances au peuple et au Gouvernement monégasques à l'occasion du décès de S. A. S. le Prince Rainier III.

Nous félicitons le Secrétaire général de la direction qu'il imprime à l'Organisation, de son dévouement à ses principes et buts et de ses efforts courageux pour défendre son intégrité et pour améliorer son efficacité et sa capacité à mieux répondre aux besoins et à mieux relever les défis du nouveau siècle. Nous lui devons notre profonde gratitude et notre appui sans réserve en ces temps difficiles.

Le rapport du Secrétaire général, intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », est une initiative importante qui mérite que nous l'examinions en profondeur et que nous en délibérions en détail. Contribution importante, à laquelle d'autres s'ajoutent et, en particulier, les points de vue des États Membres, ce rapport peut nous aider à nous atteler à la tâche immense qui nous attend, dont le résultat sera, nous l'espérons, la réforme véritablement significative et correctement équilibrée de l'Organisation des Nations Unies.

Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, de diriger les vastes consultations du processus préparatoire à la Réunion plénière de haut niveau de septembre avec les États Membres, conformément à la feuille de route que vous avez tracée pour nos travaux. Ma délégation, comme beaucoup d'autres, a pris part à ces délibérations, dans un souci sincère de contribuer activement à améliorer l'efficacité de notre Organisation, qui est unique et irremplaçable.

Nous avons été en fait extrêmement surpris de voir que, dans une large mesure, le rapport du Secrétaire général a laissé de côté non seulement les points de vue d'une majorité des États Membres et de groupes importants comme le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et le Groupe des 77, mais aussi la demande d'une majorité écrasante de l'opinion publique mondiale, qui attend moins de coercition et davantage de compassion. Nous espérons donc ardemment que ces aspirations et les vues des États Membres vont être prises en compte de façon satisfaisante dans les étapes ultérieures de ce processus. Il va de soi que la légitimité et la pertinence des résultats de la réforme finale dépendront de l'exhaustivité, de la transparence et du caractère inclusif ou non des débats qui auront présidé à son adoption.

Le rapport a diagnostiqué certaines des menaces diverses et imbriquées qui pèsent sur la communauté mondiale. Toutefois, en prenant pour argent comptant les interprétations les plus largement diffusées de ces menaces, provenant d'une unique perspective dominante au niveau mondial, le rapport a perdu de vue ce qui constitue sans doute la menace la plus fondamentale, qui gît au cœur des maladies internationales actuelles : la tendance à faire appel à la coercition et à la violence, dont font preuve des acteurs étatiques et non étatiques. De plus, et peut-être à cause de cet échec, il est loin d'être certain que les recommandations présentées dans le rapport aideraient à améliorer le moins du monde la capacité de la communauté internationale à répondre aux menaces ainsi identifiées, ou à rectifier les lacunes actuelles des mécanismes de l'Organisation des Nations Unies (qu'elles risqueraient plutôt de pérenniser). Notre réussite dépendra en grande partie de savoir si nous avons collectivement le courage de remettre en cause la faisabilité et le réalisme du schéma interventionniste dominant – sans même parler de sa légalité et de son caractère rationnel ou non. Si l'Organisation se montrait capable d'une telle remise en question, elle répondrait véritablement à la demande formulée de façon répétée par une majorité écrasante de nos peuples

dans le monde entier, qui ont à maintes reprises rejeté la guerre, les interventions et la loi imposée du dehors.

Ma délégation a déjà présenté ses positions sur les questions majeures dont nous sommes saisis, dans ses déclarations des 27 janvier et 23 février lors des séances informelles de l'Assemblée générale. Nous tenons aussi à nous associer aux déclarations prononcées par la Malaisie et la Jamaïque au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77. Mais j'aimerais aussi saisir cette occasion pour aborder brièvement certains aspects et certains recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général.

Comme le Président l'a correctement résumé dans ses remarques de conclusion le 24 février, il existe un large consensus sur le fait que l'Article 51 de la Charte ne doit pas être réinterprété ni réécrit. Il est donc inexplicable que, contrairement à la volonté de la majorité et en allant à l'encontre de tout l'historique législatif de l'article, de la pratique et de l'*opinio juris* depuis l'adoption de la Charte, l'Article 51 a de fait été réinterprété dans le rapport. Une réinterprétation si vaste de cet article est non seulement non conforme à la légalité, mais contraire au principe de prudence, car le fait de fournir une excuse pseudo-juridique à une action préventive unilatérale ne peut qu'exacerber l'atmosphère de tension et de crise qui a miné la communauté internationale.

Le rapport affirme que « les juristes ont depuis longtemps établi que [l'Article 51] couvre les attaques imminentes, ainsi que celles qui ont déjà eu lieu » (A/59/2005, para. 124). Il est évident que, d'un point de vue purement juridique, rien ne diverge plus de la lettre et de l'esprit de la Charte, comme de l'opinion de juristes indépendants. Plusieurs jugements de la Cour de justice internationale (ICJ), rendus dans différentes affaires, ont souligné que les mesures prises au titre de l'autodéfense ne sont légitimes que lorsqu'une attaque armée a eu lieu. L'Article 51 ne couvre en aucun cas des attaques imminentes, et le droit international ne confère aucune légitimité à la dangereuse doctrine de l'action préventive. Même du point de vue de la politique et de la prudence, que le rapport cherche apparemment à couvrir, si ce dangereux feu vert est intégré à la pratique quotidienne de l'ONU, cela ouvrira la voie à un usage plus fréquent de la violence sur la scène internationale, en permettant à des grandes puissances, comme à des caïds régionaux, de faire la guerre à d'autres pays sous prétexte de légitime défense, en invoquant diverses menaces présumées et perçues, qui peuvent facilement et avec beaucoup de souplesse être qualifiées d'imminentes.

La communauté internationale a vu bien trop de cas où l'excuse d'une menace imminente a servi à justifier une agression pour permettre qu'elle soit reconnue comme motif de guerre au titre de la Charte. Les exemples vont des justifications données par Saddam Hussein pour ses agressions contre l'Iran et le Koweït aux prétextes aujourd'hui discrédités qui ont servi lors de plus récentes aventures militaires. La tentative visant à élargir cette autorisation pour en faire une coercition légale indique elle-même que les causes fondamentales de la crise internationale actuelle n'ont pas été correctement identifiées : à savoir le militarisme et la tendance à faire appel à l'exclusion, à la coercition et à la violence dont font preuve des États et des acteurs non étatiques.

Sur la question du désarmement et de la non-prolifération, le rapport contient un certain nombre de suggestions importantes qui méritent d'être étudiées de près. Nous partageons l'avis que les menaces envers la paix et la sécurité internationales que pose actuellement l'existence continue de milliers d'ogives nucléaires dans les arsenaux des États détenteurs de l'arme nucléaire « leur confère une responsabilité spéciale » (ibid., para. 98). En effet, la crise de confiance et les problèmes de non-respect qui frappent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont pour origine le non-respect et les pratiques discriminatoires de la part des États détenteurs de l'arme nucléaire au cours des 35 dernières années. Toutefois, le rapport ne montre pas du doigt les vrais responsables. Il est encore plus regrettable que le rapport ne traite même pas des récents plans prévoyant le développement de nouvelles armes nucléaires et de nouvelles doctrines envisageant de les utiliser contre des États dépourvus d'armes nucléaires.

Le rapport préconise l'addition de nouvelles mesures discriminatoires restreignant l'accès aux technologies nucléaires pacifiques, ce qui aboutira à une nouvelle division entre détenteurs et non-détenteurs au sein du TNP. Toutefois, il oublie d'envisager qu'en ajoutant de nouvelles récompenses à la non-adhésion au TNP ou en déséquilibrant encore le rapport entre les droits et obligations des membres du TNP dans le cadre du régime de non-prolifération, on risque d'accélérer la désintégration du Traité au lieu de le renforcer comme on a l'intention.

Le rapport fait aussi référence à une initiative discriminatoire et due à des motivations politisées, qui se situe en dehors du cadre de l'ONU et du régime de non-prolifération, qui sape l'un et l'autre et ne peut avoir d'autre effet – si effet il y a – que de réaliser éventuellement les objectifs politiques de cette initiative. À cet égard, l'approche qui a été acceptée par les Membres de l'Assemblée est, selon les termes de la résolution 59/69, « la promotion du multilatéralisme ».

Par ailleurs, pour évoquer la question des missiles, le rapport aurait dû prendre en compte les résolutions de l'ONU sur les missiles, qui ont appelé à ce que cette question soit envisagée sous tous ses aspects.

Pour lutter contre le terrorisme en tant que menace mondiale aux multiples facettes, il faut une approche mondiale, inclusive et globale. Le terrorisme est un produit répugnant et pervers de l'ordre mondial et de la mentalité qui y est associée; celle-ci glorifie la puissance militaire, qu'elle perçoit comme étant la source de toute légitimité, et dénigre les principes du droit international, de l'éthique et de la morale, qu'elle voit comme de gênantes entraves à l'exercice du pouvoir. Le terrorisme peut, et doit, être détruit, avant tout par une inversion de la logique de la violence et de la coercition et par un changement des mentalités et perceptions qui proclament l'idée du droit du plus fort. Il ne pourra certainement pas être déraciné – au contraire, il ne fera que se renforcer – si cette mentalité est encore consolidée par la suppression des contraintes limitées existant actuellement qui brident l'emploi de la force militaire, ou si l'on donne l'idée que, d'une façon ou d'une autre, le droit doit se soumettre et se plier à la réalité du pouvoir. Des approches de la lutte contre le terrorisme qui se concentrent exclusivement sur les activités militaires, de police et de renseignement risquent donc de saper les efforts visant à promouvoir le rôle du droit et des droits de l'homme, de susciter l'hostilité d'importants segments de la population mondiale et ainsi d'affaiblir les possibilités d'action collective contre le terrorisme.

Pour être efficace, la moindre entreprise ou initiative antiterroriste ne doit pas se contenter de porter sur quelques aspects précis de cette menace, mais doit viser à régler efficacement toute une série de problèmes, comme les causes profondes du terrorisme et le traitement sélectif réservé à certains groupes terroristes, et ce sur la base d'une stratégie de grande envergure. Il conviendrait également de réfléchir aux mécanismes appropriés pour empêcher que ce terme soit galvaudé par ceux qui l'utilisent péjorativement pour désigner les opposants à leur politique.

Dans la lutte contre le terrorisme, il est impératif de respecter scrupuleusement le droit international ainsi que les principes fondamentaux des droits de l'homme et du droit humanitaire. À cet égard, nous jugeons positive et utile la proposition du Secrétaire général de créer un poste de rapporteur spécial chargé de rendre compte devant la Commission des droits de l'homme de la conformité des mesures antiterroristes avec le droit international relatif aux droits de l'homme.

La criminalité organisée fait planer un danger tout aussi urgent que le terrorisme. Le trafic de drogues, qui en est une manifestation patente, est intimement lié au terrorisme, il affecte la sécurité de tous les États et favorise les guerres civiles. Il est la principale source de financement de nombreux groupes terroristes. Il est regrettable que cette menace flagrante soit laissée de côté dans le rapport.

Pendant nos délibérations, de nombreuses délégations ont mis en relief l'impératif de reconnaître la menace croissante des phobies qui se renforcent mutuellement, au risque de conduire à un choc catastrophique des civilisations et des cultures. Beaucoup ont souligné que ce phénomène faisait actuellement le lit de l'extrémisme et du terrorisme et qu'il devrait faire l'objet d'une analyse minutieuse dans toute activité de réforme de l'ONU. En effet, il est étonnant que le rapport passe complètement sous silence cette nouvelle grande menace à la sécurité et la nécessité d'un dialogue entre les civilisations, alors que l'Assemblée générale a reconnu que ce dernier représentait le moyen le plus efficace d'enrayer le risque croissant d'affrontement.

Si des pressions excessives n'avaient pas empêché une analyse plus objective des menaces auxquelles la communauté internationale est confrontée, il n'aurait pas été difficile de convenir que les nobles objectifs d'une liberté plus grande, du développement, de la sécurité et des droits de l'homme pour tous seraient bien mieux servis par la promotion du dialogue que par l'octroi d'une autorisation plus franche de prendre des mesures préventives et de recourir à la force.

En outre, le rapport entérine la notion vague et très controversée de « responsabilité de protéger », qui fait l'objet d'une grande variété d'interprétations. Il est évident que la communauté internationale ne peut et ne doit rester sans réagir quand des actes odieux de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sont perpétrés. Mais, comme l'indique le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau, si l'ONU ne parvient pas, dans certains cas, à combattre ces crimes, l'une des raisons principales réside dans l'absence de volonté de la part de certaines grandes puissances, qui ont empêché l'ONU de prendre les mesures appropriées dans des cas bien connus. Ainsi, rien ne permet de dire que la priorité première devrait être d'introduire un nouveau concept pour enrayer ces menaces au lieu de s'employer à appliquer plus fidèlement la Charte des Nations Unies. Il y a tout lieu de craindre que certains pays n'invoquent la notion de « responsabilité de protéger » pour poursuivre leurs propres objectifs politiques et qu'en conséquence, des régions du monde ne deviennent le théâtre potentiel de leurs interventions.

Il convient également de mentionner que la communauté internationale dans son ensemble prône le respect de la souveraineté. Nous devons démythifier ce concept et appliquer les mêmes normes de modernisation à son interprétation. En d'autres termes, on ne peut porter atteinte à la souveraineté sous le prétexte de répondre aux besoins du XXI^{e} siècle afin d'autoriser l'intervention, en considérant simultanément la souveraineté selon les critères du XIX^{e} siècle lorsqu'on veut alléger les restrictions au recours à la force et autoriser les actions préventives.

Nous partageons le sentiment du Secrétaire général quant à la baisse de crédibilité de la Commission des droits de l'homme. De même, nous convenons avec le Secrétaire général que les droits de l'homme couvrent un aspect essentiel des activités de l'ONU, mais nous restons convaincus que la politisation des travaux de la Commission a fait surgir le risque d'un choc des cultures entre le Nord et le Sud et entre l'Est et l'Ouest. De plus, la Commission des droits de l'homme constitue un exemple type de manipulation politique, sous la forme de l'application d'une sélectivité flagrante et du principe de deux poids, deux mesures au cours des dernières décennies.

Si l'on veut rétablir la crédibilité du régime des droits de l'homme et le rendre le plus efficace et le plus légitime possible, il importe de prendre des mesures concrètes pour minimiser les démarches sélectives. Il convient de se demander si le conseil des droits de l'homme qui nous est proposé sera à même de corriger les lacunes de l'organisme des Nations Unies actuellement chargé de la défense des droits de l'homme. De notre point de vue, ce conseil pourrait accroître la polarisation et la politisation du régime des droits de l'homme et, partant, marginaliser davantage les pays en développement à l'intérieur d'un autre organe majeur de l'ONU.

La création d'une commission intergouvernementale de consolidation de la paix dans le cadre de l'ONU est une idée importante qui mérite d'être soigneusement étudiée. Un tel organe devrait s'acquitter de ses importantes missions dans la limite des attributions des organes compétents de l'ONU, en particulier du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Telles que le Secrétaire général les énumère dans son rapport, les fonctions d'un tel organe se limiteraient exclusivement à des activités postérieures à un conflit.

Il va de soi que l'ONU devrait jouer un rôle majeur dans la prévention des conflits, l'établissement et le maintien de la paix, ainsi que dans la reconstruction après les conflits, et ce afin de sauver des millions de vies. Elle aurait pu empêcher des millions de morts dans différents conflits. Nous devons donc faire en sorte que l'ONU puisse conduire des opérations efficaces de maintien de la paix compte tenu des demandes croissantes. À cette fin, nous souscrivons à la position du Secrétaire général quant à la nécessité de consolider la capacité de maintien de la paix de l'ONU et nous appuyons les mesures qui serviront cet objectif.

Facteur essentiel d'une paix durable dans les pays qui sortent d'un conflit, la primauté du droit doit être respectée par tous les acteurs de l'opération de maintien de la paix, en particuliers le personnel militaire et civil de l'ONU, qui a la grave responsabilité de respecter la loi et, surtout, de respecter les droits des personnes qu'il a pour mission d'aider. À cet égard, nous appuyons fermement le Secrétaire général dans tout ce qu'il accomplit pour renforcer la capacité interne de l'ONU à superviser les opérations de maintien de la paix en vue de prévenir tout nouvel écart de conduite.

Nous nous félicitons que le Secrétaire général propose de mener à terme les négociations de Doha et

qu'il insiste sur le fait que ces négociations devraient tenir leurs promesses en matière de développement. Nous nous réjouissons également que le rapport reconnaisse l'importance de veiller à ce que le régime commercial et le système financier internationaux prennent davantage en considération les intérêts des pays en développement en renforçant la participation de ces derniers aux processus décisionnels des institutions concernées. Mais l'attention voulue n'a toujours pas été portée à certains des énormes obstacles qui se posent à l'intégration des pays en développement dans le régime commercial international. Par exemple, le rapport n'aborde pas la nécessité de lever les obstacles politiques pour faire de l'Organisation mondiale du commerce un organe universel qui permette à tous les pays en développement de tirer profit du commerce international. De même, le rapport omet de proposer des solutions à la question des sanctions unilatérales.

Bien que le rapport tente de traiter dans son ensemble de la dégradation de l'environnement à l'échelle de la planète, il n'offre visiblement aucune recommandation générale pour régler ce difficile problème. Les recommandations qu'il contient à ce sujet s'articulent autour de trois questions seulement : l'énergie, la gestion internationale de l'environnement et le Protocole de Kyoto, qui ne couvrent pas tous les aspects du problème. Le rapport ne propose rien pour résoudre les problèmes engendrés par l'exportation de techniques polluantes depuis les pays développés vers les pays en développement, par la conduite des sociétés transnationales et par la question de la responsabilité et de l'obligation redditionnelle des entreprises. Concernant le Protocole de Kyoto, nous espérions que le rapport inviterait les pays qui émettent le plus de gaz à effet de serre à rejoindre le Protocole de Kyoto tout en exhortant les pays développés qui y sont parties à prendre des mesures immédiates et efficaces afin d'honorer leurs engagements en matière de limitation des émissions au cours de la première période d'engagement, au lieu de proposer de nouvelles obligations à l'adresse des pays en développement.

La proposition du Secrétaire général relative à la gestion internationale de l'environnement requiert une analyse minutieuse et approfondie, compte tenu des divergences de vue sur les causes profondes des problèmes environnementaux planétaires. La question de la gestion internationale de l'environnement, y compris la création d'une nouvelle entité ou organisation mondiale de l'environnement, a été traitée de façon exhaustive lors du processus qui a débouché sur le Sommet de Johannesburg. Ce processus a proposé, parmi diverses options possibles, que le Sommet examine la question importante quoique complexe d'étendre la participation à tous les États Membres; et le Sommet, à son tour, a invité l'Assemblée générale à examiner, à sa soixante et unième session, la question de l'ouverture, à tous les États Membres, du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous comptons sur la participation active de tous les pays au débat sur la question de l'ouverture, à tous les États Membres, du Conseil d'administration à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Il est impératif de réformer le Conseil économique et social pour renforcer son efficience et sa capacité de réaction et lui permettre de relever les défis naissants. Les propositions qui visent, dans le rapport, à faire davantage porter l'attention du Conseil économique et social sur les questions de développement méritent d'être examinées. Toutefois, elles ne devraient pas modifier le mandat ou la portée des travaux du Conseil économique et social, tels qu'ils sont établis dans la Charte. Il faudrait prendre soin de renforcer le Conseil économique et social et d'éviter de l'abaisser au rang de commission technique. Nous devrions tenir compte du fait que le Conseil économique et social est chargé de la coordination à l'échelle du système et des tâches liées aux questions sociales, économiques et relatives aux droits de l'homme et à l'environnement.

Concernant la réforme du Conseil de sécurité, nous avons noté que le Secrétaire général s'est sagement abstenu de préconiser de manière directe toute formule pour augmenter le nombre des membres du Conseil. Toutefois, il est injustifiable qu'aucune mention n'ait été faite des méthodes de travail du Conseil – en dépit de l'insistance de la majorité des membres et à la lumière des nombreux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité. La pratique du Conseil d'empiéter sur des questions relevant de la compétence d'autres organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale, n'est malheureusement devenu que trop fréquente. Néanmoins, le rapport a non seulement ignoré ce problème brûlant, mais il a également recommandé de confier au Conseil des tâches nouvelles qui aggraveraient encore la situation.

Concernant la revitalisation de l'Assemblée générale, qui se situe indubitablement au centre de la réforme de l'Organisation, ma délégation est convaincue qu'elle ne devrait être envisagée que comme un processus dynamique et continu. Les deux caractéristiques de ce processus – le renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale et l'amélioration de ses méthodes de travail – devraient être simultanément confirmées. Dans le même esprit, nous convenons avec le Secrétaire général que l'Assemblée générale, en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, devra se rendre plus efficace en participant davantage aux activités de l'Organisation. Toutefois, cela ne suppose pas nécessairement qu'elle simplifie son ordre du jour et la structure de ses commissions ou qu'elle inverse son processus de prise de décisions. En revanche, il est impératif de rétablir les pouvoirs de l'Assemblée aux termes de la Charte, en particulier en restituant à l'instance la plus démocratique de l'Organisation les domaines relevant de sa compétence – à savoir les domaines législatif et normatif.

Avant de terminer, je voudrais souligner que, pour ma délégation, c'est aux États Membres de l'ONU qu'incombe la seule responsabilité de décider de toute nouvelle mesure touchant à l'ONU et à sa réforme, et que l'Assemblée générale, en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation, a un rôle unique à cet égard. Nous réaffirmons notre engagement de coopérer pleinement avec vous, Monsieur le Président, alors que vous continuez à nous diriger dans ce processus.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne. Nous nous associons également à l'intervention faite hier par le Représentant permanent de la République d'Estonie au nom des États membres du Groupe des États d'Europe orientale. Ma délégation tient à ajouter à titre national plusieurs observations et commentaires brefs.

Nous nous félicitons vivement de l'accent que le Secrétaire général a, justement et correctement, mis dans son rapport (A/59/2005) sur les trois grands objectifs et piliers des activités des Nations Unies : sécurité, développement et droits de l'homme. Mon pays, grâce à son expérience récente des processus de transformation sociaux et économiques, est un exemple manifeste de ce que des progrès majeurs ne peuvent être réalisés dans l'un des trois domaines clefs que si des mesures substantielles sont prises également dans les deux autres. Tout aussi pertinents, comme nous pouvons en témoigner, sont les arguments du Secrétaire général au sujet de l'importance cruciale de l'état de droit, qui, de pair avec sa mise en œuvre réussie, est le préalable nécessaire pour une réforme durable et des succès majeurs dans les trois domaines clefs.

Dans le droit fil des efforts faits pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la Slovaquie convient résolument avec le Secrétaire général que :

> « Chaque pays en développement est responsable au premier chef de son propre développement – ce qu'il doit faire en renforçant la gouvernance, en luttant contre la corruption, en adoptant des politiques et réalisant des investissements propres à favoriser une croissance pilotée par le secteur privé et en mobilisant pleinement les ressources nationales disponibles pour financer les stratégies nationales de développement. » (A/59/2005, par. 32)

Par l'adoption de mesures dans ces domaines, la Slovaquie est progressivement passée du stade de bénéficiaire de l'aide au développement au début des années 90 à sa situation actuelle de nouveau pays donateur, qui fournit aujourd'hui une aide publique au développement à quelque 14 pays partenaires dans les Balkans, l'Asie et l'Afrique. Nous avons appuyé les capacités institutionnelles, l'infrastructure et les conditions de vie et environnementales de ces pays et nous avons partagé l'expérience que nous avons acquise de la transformation en cours de notre système économique et social. Un système commercial ouvert et équitable revêt la plus haute importance pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. La Slovaquie, en tant que membre de l'Union européenne, accorde également l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quotas à toutes les exportations des pays les moins avancés.

Mon pays, qui est pleinement attaché à ses obligations juridiques et au respect des droits de l'homme, se félicite des propositions du Secrétaire général consacrées au renforcement du système onusien de défense des droits de l'homme et à l'amélioration du cadre institutionnel pour les droits de l'homme. Nous appuyons énergiquement l'idée de

renforcer les capacités des organes chargés des droits de l'homme pour ce qui est de la mise en œuvre, de la promotion et de la surveillance effectives des mesures adoptées. Nous appuyons également les efforts visant à mieux faire respecter les organes chargés des droits de l'homme et accroître leur crédibilité. À cet égard, la Slovaquie appuie le renforcement du rôle et l'amélioration du financement du Haut Commissariat aux droits de l'homme et attend avec intérêt la prochaine présentation par la Haut Commissaire de son plan d'action.

La relation étroite entre sécurité et droits de l'homme exige aussi une meilleure interaction entre le Haut Commissariat des droits de l'homme et le Conseil de sécurité. Nous estimons que la transformation proposée de la Commission des droits de l'homme en un Conseil des droits de l'homme permanent, prompt à réagir et efficace, est une initiative qui mérite d'être approfondie et précisée, en particulier pour ce qui est de la composition et du statut du nouveau conseil. Nous pensons que l'élection de ses membres par l'Assemblée contribuerait à rendre ce conseil plus représentatif et mieux respecté.

Dans le domaine des réformes institutionnelles du système des Nations Unies, nous appuyons et saluons le concept proposé de trois conseils de même importance. Nous tenons également à exprimer notre ferme appui à l'idée de créer une commission de consolidation de la paix. Nous considérons que c'est un préalable pour combler les lacunes institutionnelles existantes. Il faut prendre dûment en compte la nécessité urgente de maintenir la paix et la sécurité dans les situations d'après conflit et de réaliser un développement socioéconomique durable à long terme.

Comme nous l'avons réaffirmé à maintes occasions, la Slovaquie est un énergique défenseur de la réforme du Conseil de sécurité. Tout d'abord, le Conseil doit devenir plus représentatif, plus efficace et plus transparent. Ses méthodes de travail doivent être améliorées. À cet égard, nous pensons également que le Conseil de sécurité doit être élargi dans les deux catégories de membres : permanents et non permanents. La structure actuelle du Conseil souffre manifestement d'un déséquilibre et ne reflète pas véritablement la composition de l'ONU ni le principe de représentation géographique équitable. Nous souhaitons réitérer expressément notre position, à savoir que l'élargissement du Conseil de sécurité devra se faire avec l'ajout aux membres permanents de l'Allemagne et du Japon.

À cet égard, la Slovaquie estime injustifié qu'aucune des deux formules proposées pour la réforme du Conseil de sécurité par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et citées dans le récent rapport du Secrétaire général ne corresponde à la structure actuelle des groupes régionaux, et en particulier à l'existence du Groupe des États d'Europe orientale. Nous voudrions insister pour que tous les groupes régionaux existants soient maintenus et soient en mesure de nommer des candidats pour siéger dans un Conseil de sécurité élargi.

Pour terminer, je voudrais assurer l'Assemblée de tout le soutien de mon gouvernement aux propositions de réforme si bien présentées par le Secrétaire général dans le rapport qui vient d'être publié. Nous sommes déterminés à faire du sommet de septembre un succès en engageant des discussions et des négociations approfondies avec les autres États Membres, afin d'apporter tous notre pierre à la construction d'une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus dynamique qui soit capable de faire face efficacement aux défis du XXI^{e} siècle.

M^{me} Tahir-Kheli (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer adresser à nos collègues de la Mission d'observation permanente du Saint-Siège, à nos collègues de la Mission permanente de la Pologne et à tous ceux pour qui le Pape Jean-Paul II représentait un guide spirituel les sincères condoléances de mon pays après sa disparition. Il inspirait la dévotion chez les gens de toutes les confessions dans le monde entier et il représentait une force de bien partout où il se rendait. Il nous manquera beaucoup. J'adresse également à la famille régnante et au peuple de la Principauté de Monaco les sincères condoléances de mon pays suite au décès du Prince Rainier III. Nous partageons la tristesse de sa famille et de ses compatriotes et nous prions pour qu'ils trouvent un réconfort dans le legs considérable qu'il laissera à son pays.

Les États-Unis saluent le travail du Secrétaire général et les efforts que vous déployez, Monsieur le Président, pour réaliser la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Je vous sais gré de l'occasion qui m'est donnée de présenter les vues de mon pays sur cet effort.

Jamais le monde n'aura tant eu besoin d'une ONU efficace qu'aujourd'hui. Alors que nous nous employons à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, à œuvrer à la paix autour du monde, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, et à faire face aux défis que nous lance le terrorisme comme à la nécessité urgente de mettre un terme à la prolifération des armes de destruction massive, nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies qui soit à la hauteur de ses nobles idéaux, une ONU qui agisse avec efficacité pour appliquer de vraies solutions, et dont l'efficience et l'intégrité soient au-dessus de tous soupçons.

Nous saluons l'accent mis par le Secrétaire général sur l'importance de la défense de la liberté et du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, de la promotion de la démocratie et du renforcement de l'état de droit. Nous nous félicitons de l'appui qu'il apporte à l'idée de créer un fonds des Nations Unies pour la démocratie, lancée par le Président Bush l'année dernière. Une fois créé, ce fonds contribuera, comme l'a dit le président Bush, à jeter les fondements de la démocratie en instituant l'état de droit et des tribunaux indépendants, la liberté de la presse, des partis politiques et des syndicats.

Nous nous félicitons également de l'appel lancé dans le rapport du Secrétaire général (A/59/2005) à la création d'une commission de consolidation de la paix destinée à améliorer les capacités de l'Organisation en matière de consolidation de la paix après les conflits – proposition qui mérite un examen attentif et approfondi. La création d'une telle commission semble faire l'objet d'un large soutien et nous voulons travailler avec les pays ayant la même optique pour veiller à ce qu'elle remplisse son importante mission. La commission de consolidation de la paix pourrait devenir la clé de voûte de l'action d'assistance de l'ONU aux pays sortant d'un conflit et, partant, un élément clef de la paix et de la sécurité au XXI^{e} siècle. Elle devrait rendre compte au Conseil de sécurité, même si nous reconnaissons que sa structure et son organisation ne devraient pas la cantonner au Conseil de sécurité. Il est essentiel que cette commission compte parmi ses membres à la fois ceux qui ont le plus à en retirer et ceux qui ont le plus à contribuer. Nous sommes prêts à discuter de ces questions.

Les États-Unis appuient la recommandation du Secrétaire général visant à remplacer la Commission des droits de l'homme par un conseil des droits de l'homme plus réduit, plus efficace, et à faire dépendre ce conseil directement de l'Assemblée générale. Parce que nous convenons qu'il est nécessaire d'améliorer la capacité du Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de promouvoir l'état de droit sur le terrain dans les différents pays, nous attendons avec intérêt le plan d'action de la Haut Commissaire. Cela permettra à tous les États Membres d'évaluer comme il est possible d'éviter à ce travail critique de défense des droits de l'homme d'être paralysé par le vote de certains blocs ou par les États qui violent systématiquement les droits de l'homme.

Nous sommes également satisfaits de voir l'accent mis dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen de la question du terrorisme, et en particulier la demande qu'il y adresse à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer aux 12 conventions existantes contre le terrorisme et l'appel lancé à l'élaboration sans retard d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous saluons la position du rapport selon laquelle rien ne justifie que des civils soient pris pour cible ou tués et nous sommes toujours convaincus que toute définition du terrorisme doit exclure les opérations militaires menées par les États. Nous reconnaissons également que toute définition ou toute formulation contenue dans la convention globale sur le terrorisme devra être élaborée par les États dans le cadre des négociations sur cette convention.

Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général reconnaisse que la prolifération des armes de destruction massive est une menace réelle et croissante. Nous nous félicitons également de la réaffirmation par le Secrétaire général de l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de ce qu'il évoque le fait que le Traité a perdu de sa crédibilité et de sa prééminence. Les États qui ne respectent pas leurs obligations en vertu du traité ont créé une crise grave au sein du régime de non-prolifération, à laquelle il faut remédier.

Les États-Unis sont heureux de voir le soutien apporté à l'initiative de sécurité et de lutte contre la prolifération et à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui sont de nouvelles initiatives utiles pour lutter contre la menace d'une prolifération des armes de destruction massive, notamment par les acteurs non étatiques. Nous soutenons également l'appel lancé à l'adoption universelle du Modèle de protocole additionnel et de ses programmes en matière

d'enrichissement et de retraitement, en raison des dangers de prolifération que représentent ces armes. Nous soutenons l'insistance mise dans le rapport sur les mesures de contrôle à prendre par les États à l'égard des vecteurs d'armes de destruction massive, car la prolifération de missiles et de technologies connexes en direction de pays instables est une grave source de préoccupation pour les États-Unis.

Les États-Unis accueillent également avec satisfaction l'accent mis sur les nouvelles mesures à prendre face au problème des armes classiques ayant un rôle déstabilisant. Nous pensons toutefois que l'argument selon lequel c'est au premier chef aux États nucléaires qu'il incombe de relever les défis de la prolifération et du désarmement auxquels la communauté internationale est confrontée est mal formulé.

Nous sommes satisfaits de voir que le Secrétaire général estime que l'Article 51 de la Charte doit rester inchangé. Le rapport du Secrétaire général défend le point de vue capital qu'un État n'a pas à attendre d'être réellement attaqué pour recourir à la force en état de légitime défense, ce qui signifie qu'il existe un droit de légitime défense anticipée dans les conditions applicables. Agir par anticipation constitue un élément du droit inhérent à l'autodéfense qui demeure légal en vertu de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Comme nous l'avons déjà indiqué, ce droit à l'autodéfense doit aujourd'hui être compris et appliqué dans le contexte des nouvelles menaces que posent le terrorisme et les armes de destruction massive, que le Secrétaire général souligne dans son rapport.

Le développement économique est une préoccupation majeure de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. En effet, le Président Bush a clairement dit que les Etats-Unis étaient attachés à un développement économique solide. Nous réaffirmons notre détermination et nous nous engageons à nouveau à mettre en œuvre le consensus en matière de développement atteint à Monterrey et à Johannesburg et les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel les pays en développement devraient s'engager de nouveau à assumer la responsabilité première de leur propre développement en renforçant la gouvernance, en luttant contre la corruption et en mettant en place des politiques et des investissements pour favoriser la croissance du secteur privé. Les dirigeants mondiaux ont reconnu ce principe de la responsabilité nationale à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, tenue en 2002. La grande promesse contenue dans le Consensus de Monterrey était que si les pays en développement mettaient en œuvre que la bonne gouvernance et des politiques saines qui soulignent la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et une structure économique libérale reposant sur une économie de marché, les ressources dont ils ont besoin pour le développement suivraient à savoir celles résultant des échanges commerciaux, de l'investissement privé étranger et national, d'un niveau d'endettement tolérable et de l'aide publique au développement.

Le Consensus de Monterrey appelait également les pays développés à appuyer les pays en développement qui faisaient des efforts pour renforcer leurs institutions et leurs politiques. Les États-Unis se sont engagés à accroître de 50 % d'ici à 2006 l'aide aux pays étrangers par rapport aux niveaux de 2000 et ont rempli cet engagement trois ans à l'avance. L'année dernière, notre aide au développement a dépassé le niveau de 2000 de 90 %. L'initiative « Compte du défi du Millénaire » des États-Unis soutiendra les pays pauvres qui se sont engagés à gouverner d'une manière juste, à investir dans leur population et à encourager la liberté économique. Nous pensons que cette démarche rendra l'aide plus efficace. L'initiative « Compte du défi du Millénaire » a été élaborée pour remplir nos engagements au titre du Consensus de Monterrey, démarche que le Secrétaire général a approuvée. Cette approche intégrée est beaucoup plus prometteuse que d'insister pour que soient remplis les objectifs de fourniture d'aide publique au développement. Nous exhortons les autres donateurs à fournir une aide accrue aux pays en développement qui mettent en œuvre des stratégies de développement national saines, transparentes et responsables.

Tout comme le Secrétaire général, nous reconnaissons aussi les besoins particuliers de l'Afrique. Sous les auspices du Compte du défi du Millénaire, nous contribuons considérablement à la réduction de la pauvreté grâce à la croissance économique et à la bonne gouvernance. L'« Africa Growth and Opportunity Act » (loi en faveur de la croissance de l'Afrique et de son accès aux marchés) a apporté à de nombreuses nations africaines des

investissements et des emplois et a aidé à créer des liens commerciaux nécessaires à ces pays pour qu'ils bénéficient de plus grandes perspectives économiques. Nous restons déterminés à mettre sur pied une réponse au VIH/sida plus large et d'ensemble et lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse, avec nous, les ressources nécessaires à cet effort.

De plus, nous exhortons les membres de l'Organisation mondiale du commerce à achever le cycle de négociations de Doha d'ici à 2006, si possible. Nous avertissons cependant qu'il est plus important de trouver la bonne structure pour des marchés ouverts et libres – une structure qui contribuera de manière positive à un accroissement du développement et des perspectives – que de respecter les contraintes d'un calendrier.

Par ailleurs, le niveau d'endettement tolérable est fonction de la capacité d'un pays à rembourser sa dette tout en devenant un partenaire actif sur les marchés mondiaux internationaux. Nous devons également garder présent à l'esprit le rôle que joue la dette en tant qu'instrument de financement du développement, et le financement par emprunt n'est opportun que s'il est raisonnable de penser que les prêts seront remboursés. La démarche détaillée dans le rapport retarderait les progrès de nombreux pays vers l'ouverture ou la réouverture de l'accès aux marchés de capitaux.

Les récentes enquêtes sur la mauvaise gestion et sur les infractions, y compris dans les opérations de maintien de la paix, suscitent la préoccupation et ont souligné la nécessité d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilité au sein de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, pour accomplir cela nous appuyons fermement le renforcement de l'autorité et de l'indépendance du Bureau des services de contrôle interne.

Les États-Unis appuient la réforme du Conseil de sécurité dans la mesure où elle renforcera l'efficacité du Conseil. Nous restons disposés à examiner toutes les propositions et les évaluerons en fonction de ce critère. Alors que le processus de réforme se poursuit, les Etats-Unis souhaiteraient aller de l'avant sur les bases d'un large consensus, en ligne avec ce que nous avons déjà dit et sans date limite artificielle.

Alors que nous nous préparons à un mois de septembre chargé, je souhaiterais redire notre position, qui est que la Réunion plénière de haut niveau qui se tiendra en marge de la soixantième session de l'Assemblée générale ne devrait pas devenir le point où se concentrerait la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons toujours que la Réunion plénière devrait se concentrer principalement sur l'application des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Nous voulons aller de l'avant maintenant concernant les réformes de l'Organisation des Nations Unies pour lesquelles existe un large consensus. Nous devrions également reconnaître qu'il y a des domaines dans lesquels un accord ne sera pas atteint rapidement ou facilement, et nous ne devrions pas être liés par des délais artificiels. Du fait de l'importance historique et des complexités de l'entreprise dans laquelle nous nous lançons, il ne serait pas réaliste d'adopter une approche globale pour la réforme de l'Organisation des Nations Unies et pour les objectifs du développement. Les Etats-Unis estiment que nous devrions, au contraire, approcher cette tâche de manière concrète, en construisant un consensus autour des réformes dont nous jugeons tous qu'elles sont nécessaires, et ensuite travailler progressivement à réaliser des changements plus délicats.

Monsieur le Président, les États-Unis s'engagent à travailler de manière constructive et à coopérer avec vous sur toutes les questions de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce but, nous poursuivrons notre processus d'examen pour identifier tous les autres domaines où une réforme est possible et nous encourageons les autres délégations à faire de même.

Pour terminer, je souhaiterais redire que les États-Unis restent attachés à l'Organisation des Nations Unies et pensent qu'il est de la plus haute importance que les États Membres aident l'Organisation des Nations Unies à relever les défis et à remplir les promesses du XXI^{e} siècle.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) **:** Avant toute autre chose, permettez-moi, au nom de la Roumanie, de m'associer aux expressions de condoléances sincères qui ont été présentées à l'occasion du décès de S. S. le pape Jean-Paul II, le premier pape à avoir visité un pays en majorité orthodoxe comme le mien. Nous partageons également la peine du décès de S. A. S. le Prince Rainier III. J'adresse toutes nos condoléances à la famille régnante et au peuple de la Principauté de Monaco.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ces séances plénières sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) et de votre direction qui s'exprime par le cadre réglementaire que vous nous avez fourni pour nos travaux alors que nous préparons la réunion au sommet de septembre de l'Organisation des Nations Unies.

La Roumanie souscrit à la déclaration prononcée par la présidence luxembourgeoise au nom de l'Union européenne et appuie, de toute évidence, la déclaration du Groupe des États d'Europe orientale préparée par la présidence estonienne pour le mois en cours. Nous avons, nous-mêmes, parlé assez longuement par le passé des questions relatives à la réforme au cours des séances plénières. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'aborder à nouveau ces points sur lesquels nos interventions ont déjà été consignées.

Permettez-moi de dire avec franchise que la Roumanie accorde une grande valeur à la vision du Secrétaire général en matière de réforme. Le rapport « Dans une liberté plus grande » est un programme politique et intellectuel remarquable pour mettre en œuvre cette vision et retrace bien ce vers quoi nous tendons tous : un multilatéralisme efficace.

Le rapport est également un excellent travail s'agissant d'intégrer pleinement le flot des idées, des options et des propositions dont il est normal d'attendre qu'elles abondent aux heures de changement majeur. Nous serions donc bien avisés de nous en servir comme base pour adopter par consensus des décisions qui répondront aux attentes suscitées par le sommet anniversaire de septembre. Si le moment – celui des occasions politiques à saisir – est ici un facteur, nous devrions désormais nous employer à élaborer de nouveaux concepts ou à peaufiner ceux qui existent déjà afin de préserver intact le fragile équilibre obtenu dans le rapport.

En effet, le rapport affiche un remarquable dosage d'harmonie, de symétrie et d'attraits logique. Il a surtout le mérite de préciser la relation entre les buts principaux de l'Organisation – développement, sécurité et droits de l'homme – et la relation entre les piliers correspondants de l'édifice de l'ONU.

Nous approuvons l'orientation générale du rapport qui s'articule autour du triangle que forment le développement, la liberté et la paix, la corrélation étroite entre ces éléments étant décisive pour l'ordre du jour international actuel.

Le rapport met en relief la nécessité urgente de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et contient à cet effet un certain nombre de recommandations concrètes. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il conclut dans son rapport que les pays en développement devraient s'engager de nouveau à améliorer leur gouvernance et à mettre en œuvre des stratégies de développement tandis que les pays développés devraient entreprendre d'épauler ces efforts. Nous applaudissons et souscrivons à ces propositions, ainsi qu'à celles concernant le renforcement des systèmes de santé de base, la consolidation des dispositifs de réaction internationale face aux grandes pandémies, et la mise en place d'un système mondial d'alerte rapide pour tous les risques de catastrophe naturelle.

Nous jugeons particulièrement judicieuse la proposition de créer une commission de consolidation de la paix et avons hâte de pouvoir examiner une proposition plus détaillée à ce sujet.

Si impressionnante que soit l'œuvre constituée par le rapport, il nous appartient aussi à nous, représentants des États Membres, de prendre une part active à cette mise au diapason de l'ONU avec les nouvelles réalités, notamment en affinant notre évaluation des propositions du Secrétaire général et en les soumettant à une batterie de tests déterminants. L'un de ces tests, et probablement le plus fondamental, est de savoir si la réforme envisagée dans le rapport fera plus qu'adapter l'ONU aux défis et possibilités de l'après-guerre froide. Arrivera-t-elle à conquérir les cœurs et les esprits de nos peuples et à exalter leur imagination, comme ce fut le cas à San Francisco? Répondra-t-elle de façon satisfaisante à leurs espoirs et à leurs rêves? Débouchera-t-elle sur une nouvelle adhésion sincère au principe d'une organisation mondiale?

Cette réforme permettra-t-elle à l'ONU d'être mieux perçue dans nos régions, dans nos pays et par nos peuples? Telles sont les questions auxquelles nous devons répondre devant nos gouvernements, nos électeurs et nos faiseurs d'opinion.

Il ne fait aucun doute que les buts de l'ONU représentent la quintessence de nos idéaux et aspirations. La question est : dans quelle mesure le cadre institutionnel actuel permet-il vraiment de

réaliser ces buts et ces valeurs communes? Si le rapport examine de façon remarquable les moyens de réorganiser les organes clefs de l'ONU à l'intérieur d'un tout plus cohérent, il ne peut, en revanche, pas plus que le Secrétaire général lui-même, contribuer de façon notable à améliorer la performance de l'Assemblée générale. C'est l'organe central, le porte-drapeau de l'Organisation, la seule instance où nous sommes tous représentés. La performance et l'image de l'ONU tout entière se jaugent inévitablement à l'aune des capacités de l'Assemblée générale. Voilà pourquoi nous, États Membres, devons tous renforcer nos capacités et faire en sorte que les travaux de l'Assemblée générale soient plus ciblés et plus en phase avec les problèmes contemporains.

Un autre test concerne le degré d'ambition du rapport et, implicitement, de la réforme. Nombreux sont nos collègues à avoir fait observer que le rapport avait manifestement oublié plusieurs des idées pourtant largement soutenues pendant nos consultations antérieures. Il est donc logique que nous nous demandions si le rapport est plus, ou moins, ambitieux que les dénominateurs communs identifiés au cours des débats sur la réforme qui se sont tenus jusqu'ici.

Concernant le processus, nous pourrions à présent envisager avec plus de clarté le processus décisionnel qui permettra que toutes nos idées sur la réforme débouchent sur des projets de décision appropriés, qui seront soumis à nos dirigeants en septembre.

De même, Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants d'avoir enclenché cet utile processus de facilitation et nous convenons de la nécessité de promouvoir activement l'ensemble des réformes à l'extérieur de New York, notamment avec la précieuse assistance des envoyés spéciaux hautement qualifiés du Secrétaire général.

Cela dit, lors des récents débats du Groupe des États d'Europe orientale, nous avons dû noter avec déception qu'une fois de plus, les envoyés sélectionnés provenaient des quatre autres groupes régionaux. Aucun d'entre eux ne vient d'Europe orientale et, à notre connaissance, aucun appel n'a été lancé aux 22 délégations qui composent notre groupe pour qu'elles proposent des candidats. Force est, malheureusement, de rappeler que le Groupe de personnalités de haut niveau comptait 16 membres, dont un seul de notre région. L'Europe orientale ne compte-t-elle donc plus de personnalités éminentes susceptibles de prêter leur concours à l'ONU, notamment en rendant plus immédiat à nos peuples expliquant le programme de travail des Nations Unies?

Le moment n'est pas plus mauvais qu'un autre pour rappeler que l'ONU continue de fonctionner sur la base de cinq et non de quatre groupes régionaux. Les propositions du Groupe de personnalités de haut niveau concernant la refonte de ces groupes n'ont pas été reprises dans le rapport « Dans une liberté plus grande »; elles ont reçu un accueil très défavorable auprès des délégations et, dans tous les cas, ce n'est pas à un groupe d'experts de décider de la façon dont les États Membres doivent s'organiser, surtout quand ceux-ci n'ont pas été consultés.

Reconnaissons clairement que cette proposition est aujourd'hui périmée et commençons à réfléchir sérieusement sur de nouvelles bases, en tenant compte du fait que 22 États Membres de l'Organisation considèrent le processus de réforme avec le même œil critique, avec le même désir d'équité et avec les mêmes droits que leurs collègues des autres groupes régionaux.

Cela m'amène à revenir sur la question de la réforme du Conseil de sécurité et à déclarer une fois de plus que le Groupe des États d'Europe orientale doit être considéré comme faisant partie intégrante de tout projet d'élargissement. Pour des pays comme la Roumanie, qui doit elle aussi être intégrée dans le processus, l'élargissement du Conseil est acceptable dans la forme, sous réserve qu'il tienne compte de la contribution accrue du Groupe des États d'Europe orientale aux activités de l'ONU, et sur le fond, sous réserve qu'il nous permette d'avancer un tant soit peu en direction d'un processus décisionnel plus satisfaisant, d'une représentativité et d'une autorité accrues du Conseil, et d'une reconnaissance plus équitable des contributions au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nos attentes sont véritablement des plus modestes. L'octroi d'un autre siège de membre non permanent serait bien modeste puisqu'en disposant alors d'un siège permanent et de deux sièges non permanents, nous représenterions bien moins qu'un cinquième du Conseil élargi. Si ce n'est pas rechercher le compromis et faire preuve d'un esprit constructif, alors je ne vois pas ce que cela pourrait être. En tout cas, avant de chercher à concilier les aspirations légitimes de chaque pays, répondons au moins comme

il convient aux aspirations des principaux groupes régionaux de l'Organisation.

Le plan de réforme du Conseil de sécurité qui est présenté dans le rapport « Dans une liberté plus grande » marque incontestablement un pas dans la bonne direction en comparaison avec les efforts précédents. Nous sommes également reconnaissants aux pays qui s'efforcent activement d'asseoir sur la base la plus large possible l'accord relatif à l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous aborderons la phase suivante du processus sans idées préconçues, mais en demeurant fermes sur les questions qui sont essentielles pour notre Groupe et nos pays. Nous ne saurions nier que ceux qui contribuent le plus à l'exercice des fonctions principales du Conseil de sécurité doivent être reconnus dans ce processus. Dans le même temps, toute formule qui serait présentée à l'avenir pour un Conseil élargi devrait obtenir l'adhésion d'un grand nombre – si ce n'est de l'ensemble – des États Membres et de leurs peuples en tant que parties prenantes. La Roumanie appuiera les idées et les initiatives pouvant susciter le changement à cet égard.

Nous convenons que la réforme globale de l'ONU ne devrait pas dépendre de la capacité à prendre des décisions sur l'élargissement du Conseil de sécurité. Parmi les éléments du rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » qui doivent et peuvent, à notre sens, être développés plus avant, la Roumanie est favorable à une réflexion plus large et plus approfondie sur l'ensemble des réformes relatives à l'esquisse d'une prévention et d'une lutte mondiales contre le terrorisme, au lien entre ce fléau et la prolifération des armes de destruction massive, et à une meilleure relation à établir, à notre avis, entre l'ONU et les organisations régionales.

S'agissant de cette dernière, on est frappé de constater la prévoyance dont avaient fait preuve les pères fondateurs de l'ONU lorsqu'ils avaient rédigé le Chapitre VIII de la Charte, puisque la régionalisation était alors loin d'être celle qui caractérise aujourd'hui les organisations solides et les processus intenses d'intégration. Toutefois, nous n'exploitons pas suffisamment les possibilités inhérentes à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Si nous le faisions, la combinaison des ressources complémentaires offertes aujourd'hui par cette relation suffirait à bien gérer, voire à apaiser, toutes les crises et les tensions auxquelles nous faisons face. Ce qui est vrai dans le domaine sécuritaire s'applique aussi aux autres dimensions de l'activité mondiale, telles que le développement.

La Roumanie, qui promeut la coopération de l'ONU au niveau régional dans les situations de conflit en tant que thème phare de son mandat de membre élu au Conseil de sécurité, est disposée à approfondir les idées présentées dans le dernier rapport et prête à élaborer un document de réflexion sur les questions suivantes.

Premièrement, il s'agit de savoir comment il serait possible de créer, si besoin est, de nouveaux processus d'intégration et de rendre les processus existants plus substantiels ou de les intensifier par suite du décuplement des possibilités inhérentes aux échanges entre le niveau mondial et le niveau régional.

Deuxièmement, il s'agit de savoir comment nous pouvons veiller à ce que les mêmes dispositions du Chapitre VIII de la Charte soient effectivement respectées et mises en œuvre de façon plus ordonnée en refusant les solutions empiriques. Par exemple, l'ONU a, plus ou moins tacitement, confié en sous-traitance aux organisations régionales le règlement d'une série de conflits qui n'ont par la suite fait l'objet d'aucun contrôle de la part de l'ONU, comme cela est prescrit par la Charte. La conséquence en a été que ces conflits ont été largement oubliés ou ont suscité, tout au plus, de complaisantes assurances qu'ils demeurent pour le moins « gelés » et qu'ils n'ont pas repris, comme si cette approche devait être politiquement ou moralement défendable.

Troisièmement, étant reconnu que les organisations régionales jouent de plus en plus un rôle distinct aux côtés des États, la part prise par ces derniers dans l'action de celles-là au titre d'un mandat de l'ONU devrait également être reconnue comme une contribution au maintien de la paix ou à la consolidation de la paix proprement dite des Nations Unies.

À long terme, il importe que nous, à l'ONU, ne concevions pas sous forme d'une rivalité les relations avec les organisations régionales ou sous-régionales les plus actives et efficaces mais que nous nous efforcions plutôt de voir comment l'ONU peut étendre sa portée, renforcer son impact et, finalement, rapprocher son ordre du jour des besoins et préoccupations particulières des peuples en influant sur les initiatives

régionales, en les appuyant et en veillant à la cohésion générale de ces processus.

M. Oshima (Japon) *(parle en anglais)* : Au nom du Gouvernement et du peuple japonais, je voudrais d'abord faire part de nos condoléances sincères pour le décès de S. S. le pape Jean-Paul II et de S. A. S. le Prince Rainier III de la Principauté de Monaco. Au cours de ses 26 années de papauté, le défunt pape a constamment œuvré à la paix dans le monde par la médiation et la conciliation en vue du règlement pacifique des conflits régionaux et internes et de l'apaisement des tensions. Il a déployé des efforts immenses pour promouvoir le dialogue entre les religions. Lors de sa visite au Japon, en 1981, S. S. le pape s'est rendu à Hiroshima et à Nagasaki et a appelé au désarmement nucléaire.

Nous nous félicitons du plan de travail et du mécanisme de consultations mûrement réfléchis que vous, Monsieur le Président, nous avez communiqués pour les préparatifs du sommet de septembre, faisant suite au rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande ». Soixante ans après la fondation de notre organisation, les États Membres seront appelés en septembre prochain à prendre des décisions importantes en vue de sa revitalisation et de sa transformation et à prendre de nouveaux engagements et acquérir les moyens qui permettront à notre Organisation d'être plus efficace et mieux à même de régler les problèmes du XXI^{e} siècle. Dans cette tâche d'une importance historique, mon gouvernement appuie pleinement le Secrétaire général et travaillera en coopération étroite avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec vos facilitateurs.

Mon gouvernement salue les efforts du Secrétaire général visant à nous présenter des propositions audacieuses et concrètes destinées à renforcer le rôle et la fonction de l'Organisation dans ses missions et objectifs essentiels, à savoir le développement, la paix et la sécurité, l'état de droit et la protection des personnes vulnérables. Nous le félicitons également des efforts qu'il a déployés pour nous présenter un ensemble assorti de propositions et d'idées concrètes sur la réforme institutionnelle, en particulier celle du Conseil de sécurité. C'est aux États Membres qu'il appartient à présent de donner suite collectivement, et avec hardiesse et diligence, aux recommandations qui se présentent à nous sous la forme d'un ensemble intégré. Du fait de notre profond attachement pour l'ONU et sous votre sage direction, Monsieur le Président, le Japon n'épargnera aucun effort pour parvenir à un accord qui profitera à tous les États Membres.

Nous appuyons avec force l'idée maîtresse du rapport du Secrétaire général, à savoir que le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont intimement liés et doivent être promus conjointement. Cela correspond précisément à l'esprit et à la conception que nous défendons – celle de la sécurité humaine –, qui soutient que ce n'est qu'en protégeant les personnes et en leur donnant les moyens d'agir qu'elles pourront vivre dans la dignité.

Aujourd'hui, je voudrais limiter mes observations à quelques points généraux que mon gouvernement considère d'une importance particulière. J'attends avec intérêt les discussions détaillées qui se tiendront dans le courant du mois dans le cadre des réunions organisées par groupe de questions.

Premièrement, s'agissant des questions de développement, regroupées sous le thème « vivre à l'abri du besoin », aucun problème ne mérite une attention plus grande que la détresse de centaines de millions de personnes qui vivent dans une pauvreté et un dénuement extrêmes dans plusieurs régions du monde, en particulier en Afrique subsaharienne. L'action internationale en faveur du développement est plus large que les objectifs du Millénaire pour le développement, mais les objectifs doivent figurer en tête des priorités. Le Japon est fermement déterminé à contribuer à leur réalisation en travaillant avec les pays concernés, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les partenaires au développement, au sein de l'ONU et au-delà.

Outre les recommandations du Secrétaire général, dans notre approche des objectifs du Millénaire pour le développement, nous serons guidés par les débats tenus et les accords conclus sur la question aux nombreuses conférences internationales, y compris celles de Monterrey et de Johannesburg. En ce qui concerne les secteurs prioritaires axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Japon a tenu la place de principal donateur dans les domaines de l'éducation, de l'eau, de la santé publique et de l'environnement. Nous poursuivrons nos efforts en mettant un accent particulier sur ces domaines.

Par ailleurs, convaincu que l'édification de la nation commence par le renforcement des capacités, le Japon attache de l'importance à l'aide au renforcement

des capacités, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la formation. Assurer le renforcement des capacités est essentiel pour encourager un sentiment sain de contrôle, qui est réellement nécessaire pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement et au développement durable.

En ce qui concerne la question importante du financement pour le développement, nous avons dit que pour que la mobilisation des ressources soit efficace et durable elle doit recouvrir non seulement l'aide publique au développement (APD), mais également toutes les autres sources disponibles, comme celles résultant des échanges commerciaux et de l'investissement et celles provenant des ressources financières nationales des pays bénéficiaires. L'expérience de l'Asie orientale en matière de développement offre un exemple intéressant, en ce sens qu'une combinaison réussie de financement du développement consistant d'APD, d'échanges commerciaux et d'investissement privé a donné naissance à un environnement dans lequel une croissance économique saine et un développement durable ont été possibles, ce qui à son tour a aidé à réduire de 200 millions le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en l'espace d'une décennie.

Le Japon reste fortement attaché à l'aide au développement et à la coopération par la fourniture d'APD. Fort de cet engagement, le Japon a fourni environ un cinquième du volume mondial total d'APD au cours des 10 dernières années. De l'aide humanitaire, comme celle qui a été fournie à la suite de la récente catastrophe provoquée par le tsunami dans l'océan Indien, aux engagements relatifs à l'application des objectifs du Millénaire pour le développement et au développement international au-delà de ces Objectifs, le Japon poursuivra ses efforts pour être le premier donateur mondial. Nous nous efforcerons d'accroître le niveau d'APD dans le but de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en examinant sérieusement les propositions du Secrétaire général.

La coopération avec les acteurs extérieurs à l'ONU, tels que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, est également importante pour le développement international et la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Sommet du G-8 se concentrera cette année sur l'Afrique et nous travaillerons étroitement avec nos partenaires au sein du G-8, notamment sur le financement du développement et l'allégement de la dette. Je souhaite également noter que ce mois-ci se tiendra en Indonésie le Sommet Asie-Afrique, qui célébrera le cinquantième anniversaire de la Conférence historique de Bandung, de 1955. Le Japon y présentera sa position concernant le renforcement de la coopération Asie-Afrique, y compris la coopération Sud-Sud dans le domaine du développement.

En ce qui concerne les menaces posées à l'humanité par les catastrophes naturelles, nous félicitons le Secrétaire général d'avoir souligné dans son rapport qu'il est important de mettre en œuvre des mesures pour réduire les risques de catastrophes et créer un système d'alerte rapide. Nous pensons que la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'ONU, doit se pencher sur ce problème qui préoccupe grandement un certain nombre de pays, notamment dans les régions du monde en développement.

Sur les questions de paix et de sécurité, regroupées sous l'énoncé « Vivre à l'abri de la peur », nous nous félicitons des propositions concrètes du Secrétaire général visant à consolider les systèmes multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération. Mon gouvernement a pris dans ce domaine un certain nombre d'initiatives, en coopération étroite avec d'autres membres de la communauté internationale. Nous appuyons l'universalisation des régimes de désarmement et de non-prolifération, ainsi que celle des instruments pour l'élimination du terrorisme, le renforcement de leur efficacité et leur pleine mise en œuvre. Nous nous félicitons de l'adoption, la semaine dernière, d'un projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, sur lequel l'accord s'est fait sans aucun doute grâce au rapport du Secrétaire général.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire et la non-prolifération, la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se tiendra le mois prochain pour examiner son application – conférence très importante, dans la mesure où le régime du TNP se heurte à de graves obstacles. À cette conférence et dans d'autres instances internationales, nous continuerons de prendre activement des initiatives pour la promotion du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, poussés par le désir de contribuer au renforcement de

l'environnement en matière de sécurité de la région Asie-Pacifique et au-delà.

Nous appuyons l'idée de la création d'une commission de consolidation de la paix et nous espérons que celle-ci sera l'une des décisions importantes de la réunion au sommet de septembre. Le Japon est très conscient de l'importance de la consolidation de la paix, comme le montrent ses efforts en faveur de la consolidation de la paix et de la sécurité de l'humanité. Nous appuyons l'idée directrice qui sous-tend la proposition du Secrétaire général relative à la composition et aux fonctions de la commission, y compris celle de faire siéger en nombre égal à la commission des membres tant du Conseil de sécurité que du Conseil économique et social. Nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général nous fournisse les détails, y compris en ce qui concerne le bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Troisièmement, à propos de la section « Vivre dans la dignité » ou de la protection des personnes vulnérables et de la primauté du droit, nous félicitons le Secrétaire général d'avoir élevé la primauté du droit, les droits de l'homme et la démocratie au rang des valeurs importantes de l'Organisation des Nations Unies, avec le développement et la paix et la sécurité. Le Japon fait sienne l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle, à la lumière de l'expérience acquise au cours de la période qui a suivi la guerre froide, le moment est maintenant venu d'explorer la question de la « responsabilité de protéger ». Cependant, même si nous ne pouvons complètement exclure l'intervention militaire en dernier recours, nous sommes d'avis qu'il existe de nombreux cas pour lesquels des mesures autres que l'emploi de moyens militaires pourraient et devraient être épuisées par la communauté internationale afin de gérer une situation donnée, et cela devra être exploré plus avant. Nous devons souligner à nouveau à ce stade notre concept de sécurité de l'humanité, que j'ai déjà mentionné, qui met l'accent premier sur la protection et l'émancipation des individus en tant que principe directeur de base permettant la prévention et la consolidation de la paix dans les situations d'après conflit.

Nous approuvons l'accent que le rapport du Secrétaire général place sur les droits de l'homme, ce qui renforce les activités de l'ONU visant à améliorer la situation en matière des droits de l'homme à travers le monde, et nous attendons avec intérêt des débats actifs à cet égard. En ce qui concerne la proposition tendant à créer un conseil des droits de l'homme, nous partageons les préoccupations clefs qui sont à l'origine de cette proposition, tout en estimant que de plus amples débats sur les détails sont, à l'évidence, nécessaires.

Sur la réforme des institutions, le Secrétaire général a mis en avant un certain nombre de propositions et de suggestions importantes qui méritent toutes un examen soigneux et bien veillant; celles-ci incluent des propositions pour l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Nous nous félicitons de ces propositions concrètes et audacieuses.

Cela fait maintenant plus de 10 ans que nous discutons de la réforme du Conseil de sécurité, et le moment est venu d'agir. Le Secrétaire général réaffirme sa conviction qu'« aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne serait complète sans une réforme du Conseil de sécurité » (A/59/2005, par. 169) et engage les États Membres à convenir de prendre une décision avant le sommet de septembre. Il déclare également qu'il serait préférable de prendre cette décision par consensus mais que si nous ne sommes pas en mesure de parvenir à un consensus, « cela ne devra cependant pas servir de prétexte au report de la prise d'une décision » (ibid., par. 170). Nous appuyons pleinement ces points de vue. L'histoire nous montre que les progrès importants sont rarement réalisés par consensus, mais du fait de décisions audacieuses. Il faut rappeler que la décision d'accroître le nombre de membres de la catégorie des membres non permanents en 1963 a été prise aux voix.

Nous sommes en faveur d'un élargissement du Conseil de sécurité dans les catégories tant des membres permanents que des membres non permanents, afin de le rendre plus représentatif et plus à même de relever les défis présents et futurs avec plus d'efficacité. Ce point de vue est appuyé par un grand nombre d'États Membres, comme l'ont démontré leurs déclarations à l'Assemblée générale. Cette approche se retrouve dans la formule A. Nous pensons également que les pays en développement seraient mieux représentés dans un Conseil de sécurité élargi, notamment avec l'octroi de sièges permanents. Nous nous félicitons de l'accord auquel est parvenue récemment l'Union africaine sur sa position basée sur l'élargissement des deux catégories, et nous appuyons l'adjonction de nouveaux sièges de membres permanents pour deux États africains.

Dans ce contexte, le Japon, ainsi que d'autres pays qui ont la même vision des choses, fera progresser le processus en présentant un projet de résolution-cadre avant l'été, appelant nécessairement une suite à donner, afin qu'une décision soit prise sur l'élargissement du Conseil de sécurité. Dans ce processus, nous avons naturellement l'intention de travailler en étroite synchronisation avec vous, Monsieur le Président, et avec vos facilitateurs, de façon à pouvoir parvenir à une solution bénéficiant du plus large accord possible à ce problème, qui est à régler depuis longtemps.

En élargissant le Conseil de sécurité, nous devrions également nous pencher sur une autre préoccupation importante des États Membres dont nous parlons depuis longtemps et pour laquelle le moment est venu d'engager des résultats, qui est d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous espérons progresser également sur cette question, en consultation étroite avec tous les États Membres intéressés.

En ce qui concerne la réforme du Conseil économique et social, nous estimons que l'effort de réforme devrait se guider sur la préoccupation de rendre cet organe plus ouvert à des discussions ciblées sur des questions qui sont d'une extrême urgence et prioritaires. Une telle réforme, si elle aboutissait, devrait permettre au Conseil économique et social de mieux élaborer des directives utiles et concrètes pour les activités de l'ONU dans les domaines économique et social.

Au sujet de la réforme du Secrétariat, nous nous félicitons des nombreuses idées touchant cette réforme, en particulier les propositions qui contribueraient à une redistribution des ressources existantes.

La redistribution des ressources existantes devrait être la ligne directrice de tout examen entrepris au Secrétariat. Elle devrait avoir pour objectif d'assurer l'utilisation rationnelle des ressources limitées dans l'exécution des nouvelles tâches et responsabilités. C'est une proposition heureuse que de revoir les mandats anciens. Pour ce qui est du personnel, la nécessité de le revigorer et de le mettre au diapason des besoins actuels se justifie, et nous aimerions poursuivre les consultations avec le Secrétariat sur le meilleur mode possible d'une telle redistribution, dans la limite des ressources disponibles.

En outre, nous sommes favorables à ce que l'autorité du Secrétaire général soit raffermie concernant la mise en œuvre de la réforme et nous saluons les efforts engagés pour accroître la transparence et la responsabilité du Secrétariat. Nous attendons avec grand intérêt de nouveaux débats constructifs à cet égard.

Ces séances plénières marquent l'ouverture de préparatifs sérieux du sommet de septembre. Pour terminer, je voudrais citer un passage de la déclaration faite par le Premier Ministre Junichiro Koizumi pendant le débat général de septembre dernier :

> « L'heure est venue de prendre une décision historique concernant la réforme de l'ONU, et du Conseil de sécurité en particulier.
>
> Le temps nous est compté. Notre avenir, celui de l'Organisation des Nations Unies, est en jeu. Je voudrais appeler tous les membres de cet organe à travailler ensemble et à faire preuve d'audace pour permettre la naissance d'une nouvelle Organisation des Nations Unies adaptée à la nouvelle ère. » (A/59/PV.4, p. 37)

Le Japon n'épargnera aucun effort pour collaborer à cette fin avec les États Membres.

M. Dapkiunas (Bélarus) (*parle en russe*) : D'emblée, j'ai l'honneur d'offrir nos condoléances suite au décès de S. S. le pape Jean-Paul II et de S. A. S. le Prince Rainier III de Monaco.

L'ONU n'est pas simplement au seuil d'une réforme : elle a déjà entrepris de se réformer. Qu'il me soit permis de déroger à la pratique habituelle dans ma déclaration. La délégation bélarussienne approuve l'échéance et la structure proposées pour nos travaux en général, ainsi que la formulation de décisions cruciales pour que l'ONU présente un nouveau visage. Monsieur le Président, nous saluons votre sens de l'initiative, votre perspicacité et votre détermination sincère de rendre cet important processus véritablement ouvert et équitable.

Notre délégation prend à cœur votre appel en faveur d'un plus grand professionnalisme de notre part, sous la forme de déclarations laconiques et de propositions concrètes. Les vues de la délégation bélarussienne sur plusieurs aspects, selon nous essentiels, de la réforme de l'ONU sont exposées dans le texte écrit de mon intervention, qui sera distribué aux délégations. Le document qui contient les propositions de la République du Bélarus sur

l'élargissement du Conseil de sécurité constitue un autre élément indispensable de mon intervention.

La séance est levée à 13 h 15.